



Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Rapport d'Activités 2021

Le mot du Président

Alain SUGUENOT

Chers amis,

Synthèse des actions et projets de notre Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud, ce rapport d'activités 2021 illustre la richesse et la diversité de nos compétences.

Malgré la crise sanitaire, 2021 marque une reprise visible sur notre territoire. Celle-ci se traduit avant tout par le maintien de nos projets et de nos investissements pour soutenir notre activité et offrir toujours plus de services à nos populations sur l'ensemble de nos communes.



Les deux complexes sportifs de Nolay et Ladoix-Serrigny, le bâtiment Péri-Extrascolaire de Savigny-lès-Beaune, le parking relais, la piste d'athlétisme, et surtout la Cité des Vins, sont autant d'aménagements pour l'avenir.

Cette année fut également marquée par la mise en place du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial qui devra répondre aux grands enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face.

L'acquisition de la première navette 100% électrique, qui sera suivie de deux autres, en est le premier signe tangible.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus et des agents territoriaux qui donnent corps à nos politiques publiques : notre agglomération ne saurait avancer sans l'engagement de tous.

Alain SUGUENOT
Président de l'Agglomération
Maire de Beaune

Le Sommaire

4

Présentation de l'Agglomération :

Le fonctionnement et les compétences
Le Conseil Communautaire
Le Bureau
Les Commissions

14

Les moyens au service d'un territoire :

Les Ressources Humaines
Les Finances
La Commande Publique
La Direction des Opérations d'Aménagement
La Plateforme Ressources

48

Les Actions économiques et d'aménagement :

Le Développement Économique
Le Programme Local de l'Habitat
Le Plan Climat Energie Territorial
La Gestion du droit des sols
Le Suivi des documents d'urbanisme
Les Transports et la Mobilité

Les Actions environnementales :

Les Déchets
L'eau potable
L'assainissement
La gestion des eaux pluviales urbaines
Les sites et milieux naturels

66

98

Les actions au bénéfice de la cohésion sociale :

L'action famille :
- La Petite Enfance
- L'Enfance
L'action culturelle :
- Le Conservatoire
- L'école des Beaux-Arts
Les équipements sportifs

53 Communes
48 du Sud de
la Côte d'Or
5 du Nord de
la Saône et Loire





Plateau, Côte, & Plaine

Développement Économique, Milieux Naturels, Déchets, Equipements Sportifs, Tourisme, Enfance, Petite Enfance, Transports, Eau, Assainissement, Ecole des Beaux Arts, Conservatoire, Urbanisme, Habitat, & Climats.

Beaune Côte & Sud :

1 Agglomération, 53 communes

Situé au cœur de la Bourgogne, entre ville et campagne, le territoire de l'Agglomération BEAUNE Côte & Sud ne cesse de se développer pour offrir à tous ses habitants un cadre de vie équilibré, alliant loisirs et services de proximité.

L'Institution

Le Conseil Communautaire 90 membres

Le Bureau 21 membres

COMMISSION 1 : Enfance - Petite enfance -
Formations artistiques - Equipements sportifs
17 membres

COMMISSION 2 : Relance économique -
Emploi - Développement et Attractivité -
Promotion du territoire
18 membres

COMMISSION 3 : Aménagement et développement du
territoire - développement rural - Infrastructures -
Nouvelles mobilités - Transports
18 membres

COMMISSION 4 : Politique environnementale -
Nouvelles énergies - Cadre de Vie
18 membres

COMMISSION 5 : Finances - Synthèse
18 membres



Chiffres Clefs :

53 Communes
48 du Sud de la Côte d'Or
5 du Nord de la Saône et Loire

52364 habitants

552 km² de
territoire



Création le 1er
janvier 2007

Les Compétences de l'Agglomération

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisation des transports
- Equilibre social de l'habitat - politique de la ville d'intérêt communautaire, Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Développement économique d'intérêt communautaire : création, aménagement, entretien et gestion des activités, actions de développement économique d'intérêt communautaire, tourisme.
- Eau-assainissement
- GEMAPI
- Eaux Pluviales

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Action culturelle : école des Beaux Arts et Conservatoire de Musique et Danse
- Voirie : création, aménagement et entretien de voirie pour les zones d'activités et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Action environnementale : assainissement collectif et autonome, eau potable et gestion des déchets ménagers et assimilés.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental ainsi que du patrimoine bâti,
- Action famille : Enfance (extra et péri-scolaire) et Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles RAM et crèches)
- Fourrière animale intercommunale,
- Politique de circulation douce,
- Aménagement des berges et entretien des rivières



Le Conseil Communautaire :

Le Conseil Communautaire compte 90 élus représentant 53 communes , en tenant compte du nombre des habitants qui les composent.



En 2021, le Conseil s'est réuni 5 fois et a pris 131 délibérations.

ALOXE CORTON, 135 habitants
Maurice CHAPUIS

AUBIGNY LA RONCE, 166 habitants
Gérard ROY

AUXEY DURESSES, 314 habitants
Bernard BATAULT

BAUBIGNY, 207 habitants
Rémy MORIN

BEAUNE, 21 579 habitants
Alain SUGUENOT
Jean Luc BECQUET
Carole BERNHARD
Pierre BOLZE
Raphaël BOUILLET
Marie-France BRAVARD
Geoffroy BRUNEL
Anne CAILLAUD
Géraldine CHAMPANAY
Jean-François CHAMPION
Carole CHATEAU
Xavier COSTE
Stéphane DAHLEN
Ariane DIERICKX
Alexis FAIVRE
Charlotte FOUGERE
Thibaut GLOAGUEN
Emanuelle JEUNET-MANCY
Sophie LEFAIX
Virginie LEVIEL
Virginie LONGIN
Michel PIERRON
Olivia PUSSET
Bernard REPOLT
Sihème REZIGUE
Philippe ROUX
Virigine ROUXEL-SEGAUT
Jonathan VION
Geneviève PELLETIER
Eric MONNOT

BLIGNY-LÈS-BEAUNE, 1247 habitants
Didier DURIAUX

BOUILLAND, 201 habitants
Jean-Noël MORY

BOUZE-LÈS-BEAUNE, 320 habitants
Pascal HUGUENIN

CHAGNY, 5 704 habitants
Sebastien LAURENT
Vittorio SPARTA
Delphine SAVARY
Gérard NAIRAT
Patricia ROSSIGNOL
Estelle BRUNAUD
Richard BENINGER

CHANGE, 228 habitants
Yves PYS

CHASSAGNE-MONTRACHET, 316 habitants
Céline DANCER

CHAUDENAY, 1 097 habitants
Catherine PAPPAS

CHEVIGNY-EN -VALIERE, 329 habitants
Jean-Claude BROUSSE

CHOREY-LES-BEAUNE, 640 habitants
Arnauld GUICHARD

COMBERTAULT, 568 habitants
Didier SAINT EVE

CORBERON, 448 habitants
Jean-Christophe VALLET

CORCELLES-LES-ARTS, 476 habitants
Christian GHISLAIN

CORGENGOUX, 400 habitants
Pierre BROUANT

CORMOT-VAUCHIGNON, 196 habitants
Marc DENIZOT

CORPEAU, 963 habitants
Sandrine ARRAULT

DEZIZE-LES-MARANGES, 174 habitants
Michel BOULEY

EBATY, 252 habitants
Olivier ATHANASE

ECHEVRONNE, 282 habitants
Jean-Luc PETIT

LA ROCHEPOT, 288 habitants
Veronique RICHER

LADOIX SERRIGNY, 1 831 habitants
Jérôme FOL
Corinne GARREAU

LEVERNOIS, 296 habitants
Jean-louis BAUDOIN

MARIGNY-LES-REULLEE, 212 habitants
Jean-Paul BOURGOGNE

MAVILLY-MANDELOT, 176 habitants
Guy DROMARD

MELOISEY, 345 habitants
Pascal MALAQUIN

MERCEUIL, 821 habitants
Cyril DEREPIERRE

MEURSANGES, 538 habitants
Jean-Paul ROY

MEURSAULT, 1 476 habitants
Denis THOMAS

MOLINOT, 147 habitants
Christian POULLEAU

MONTAGNY-LÈS-BEAUNE, 661 habitants
Richard ROCH

MONTHELIE, 158 habitants
Cladio PAGNOTTA

NANTOUX, 162 habitants
Rémi CHAMPAUD

NOLAY, 1 478 habitants
Jean-Pascal MONIN
Laurence BROCHOT

PARIS L'HOPITAL, 293 habitants
Olivier MENAGER

PERNAND-VERGELESSES, 247 habitants
Gilles ARPAILLANGES

POMMARD, 518 habitants
Jacques FROTEY

PULIGNY-MONTRACHET, 383 habitants
Alexandra PASCAL

RUFFEY-LES-BEAUNE, 710 habitants
Gérard GREFFE

SAINT-AUBIN, 237 habitants
Michel MOINGEON

SAINT-ROMAIN, 223 habitants
Serge GRAPPIN

SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, 855 habitants
Michel QUINET

SANTENAY, 838 habitants
Guy VADROT

SANTOSSE, 53 habitants
JACQUELINE METAIS

SAVIGNY-LES-BEAUNE, 1 314 habitants
Sylvain JACOB

TAILLY, 181 habitants
Eric SORDET

THURY, 286 habitants
Daniel TRUCHOT

VALMONT, 258 habitants
Daniel CARRIER

VIGNOLES, 899 habitants
Jean MAREY

VOLNAY, 240 habitants
Pascal BOULEY

Le Bureau Communautaire :

Élu par le Conseil Communautaire le 10 juillet 2020, le Bureau Communautaire est l'instance exécutive de l'Agglomération. Outre le Président, il se compose de 14 Vice-Présidents et de 6 membres.

Ainsi le Bureau est un organe stratégique de réflexion et d'impulsion. Il décide de tous les sujets n'ayant pas d'incidence financière (pour lesquels la décision revient au Conseil).

BUREAU COMMUNAUTAIRE 2020-2026



Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

En 2021, le bureau s'est réuni 7 fois et a pris 55 délibérations.



Alain SUGUENOT
Président de la Communauté d'Agglomération
Beaune Côte & Sud



DENIS THOMAS
CO 1ER VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE MEURSAULT



MICHEL QUINET
CO 1ER VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE
SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE



JEAN-PAUL ROY
3ÈME VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE MEURSANGES



JEAN-LUC BECQUET
4ÈME VICE-PRÉSIDENT
3ÈME ADJOINT VILLE DE BEAUNE



JEAN-PASCAL MONIN
5ÈME VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE NOLAY



PIERRE BOLZE
6ÈME VICE-PRÉSIDENT
1ER ADJOINT VILLE DE BEAUNE



SYLVAIN JACOB
7ÈME VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE SAVIGNY-LES-BEAUNE



SEBASTIEN LAURENT
8ÈME VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE CHAGNY



OLIVIA PUSSET
9ÈME VICE-PRÉSIDENTE
6ÈME ADJOINTE VILLE DE BEAUNE



GÉRARD ROY
10ÈME VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE AUBIGNY-LA-ROÑCE



XAVIER COSTE
11ÈME VICE-PRÉSIDENT
CONSEILLER MUNICIPAL
VILLE DE BEAUNE



JEAN-CHRISTOPHE VALLET
12ÈME VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE CORBERON



JEAN-FRANÇOIS CHAMPION
13ÈME VICE-PRÉSIDENT
CONSEILLER MUNICIPAL
VILLE DE BEAUNE



SANDRINE ARRAUT
14ÈME VICE-PRÉSIDENTE
MAIRE DE CORPEAU



CHRISTIAN GHISLAIN
15ÈME MEMBRE DU BUREAU
MAIRE DE CORCELLES-LES-ARTS



JÉRÔME FOL
16ÈME MEMBRE DU BUREAU
MAIRE DE LADOIX-SERRIGNY



PIERRE BROUANT
17ÈME MEMBRE DU BUREAU
MAIRE DE CORGENGOUX



GÉRARD GREFFE
18ÈME MEMBRE DU BUREAU
MAIRE DE RUFFEY-LES-BEAUNE



PASCAL HUGUENIN
19ÈME MEMBRE DU BUREAU
MAIRE DE BOUZE-LES-BEAUNE



JEAN-LOUIS BAUDOUIN
20ÈME MEMBRE DU BUREAU
MAIRE DE LEVERNOIS



CHARLOTTE FOUGERE
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE
2ÈME ADJOINTE VILLE DE BEAUNE

Les Commissions :

Les commissions d'instruction sont chargées d'examiner en amont les questions relevant de leurs compétences soumises au Conseil de Communauté pour délibération.





En 2021, les Commissions se sont réunies 5 fois

Politique environnementale - Nouvelles énergies - Cadre de Vie 18 membres

- M. DENIZOT
- G. VADROT
- JP. BOURGOGNE
- C. CHATEAU
- M. BOULEY
- D. TRUCHOT
- C. PAPPAS
- JN. MORY
- J. FROTEY
- JC. VALLET
- JL. BECQUET
- S. ARRAULT
- D. SAVARY
- A. GUICHARD
- ML. BROCHOT
- C. BERNHARD
- G. CHAMPANNAY
- J. VION

Aménagement et développement du territoire - développement rural - Infrastructures - Transport : 18 membres

- G.ROY
- P. BOLZE
- R. BOUILLET
- G. BRUNEL
- X. COSTE
- V. LEVIEL
- V. LONGIN
- V. SPARTA
- JC. BROUSSE
- D. SAINT-EVE
- C. GHISLAIN
- P. BROUANT
- C. GARREAU
- R. ROCH
- J. CLERGET
- A. PASCAL
- S. GRAPPIN
- S. JACOB

Relance économique - Emploi Développement et Attractivité - Promo- tion du territoire : 18 membres

- M. CHAPUIS
- A. CAILLAUD
- A. DIERICKX
- C. FOUGERE
- S. LEFAIX
- E. MONNOT
- S. REZIGUE
- G. NAIRAT
- E. BRUNAUD
- Y. PYS
- C. DANCER
- JL. BAUDOIN
- P. MALAQUIN
- R. CHAMPAUD
- G. ARPAILLANGES
- G. GREFFE
- M. MOINGEON
- E. SORDET

Enfance, Petite enfance - Formations artistiques - Equipements sportifs 17 membres

- J. METAIS
- JP. ROY
- B. BENINGER
- P. ROSSIGNOL
- JP. MONIN
- P. ROUX
- B. REPOLT
- G. PELLETIER
- S. DAHLEN
- O. MENAGER
- V. RICHER
- D. CARRIER
- D. DURIAUX
- C. DEREPIERRE
- O. PUSSET
- V. ROUXEL-SEGAUT
- T. GLOAGUEN

Finances, Synthèses : 18 membres

- G. DROMARD
- B. BATAULT
- P. BOULET
- M. PIERRON
- P. HUGUENIN
- JL. PETIT
- D. THOMAS
- M. QUINET
- J. MAREY
- JF. CHAMPION
- R. MORIN
- C. POULLEAU
- J. FOL
- O. ATHANASE
- S. LAURENT
- MF. BRAVARD
- E. JEUNET-MANCY
- A. FAIVRE





Les moyens au service d'un Territoire



Les Ressources Humaines :

Présentation générale de l'effectif au 31 décembre 2021:

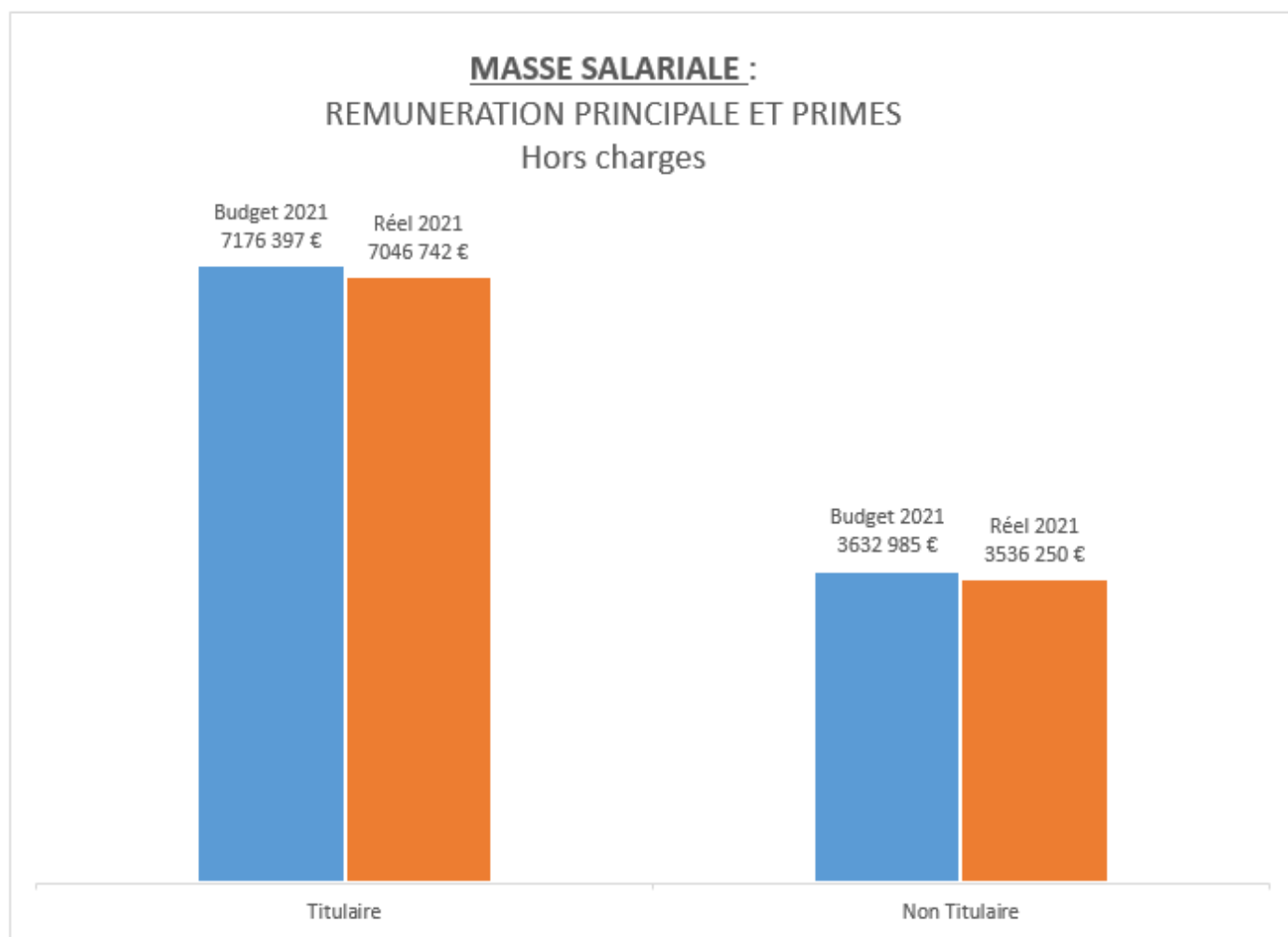
413

 postes pourvus

Caractéristiques de l'année 2021

En 2021, la pandémie s'est poursuivie mais l'organisation des services en transversalité a continué pendant les périodes les plus critiques grâce à la mise en place du télétravail et du travail distance. Des projets et les orientations ont été menés à terme dans différents domaines

- Réalisation des outils de pilotage et de suivi de la masse salariale. Le budget 2021 a été exécuté à 97.47 %.



- 73 agents recrutés à la CABCS sur des postes permanents en 2021: **8 A / 17 B / 48 C**

Elaboration des Lignes Directrices de Gestion : qui visent à garantir la transparence et l'équité dans la gestion des agents publics, à inviter les employeurs publics à se projeter, formaliser et décliner en actions concrètes leur stratégie en matière de ressources humaines, à valoriser la diversité des parcours et des expériences professionnelles, à favoriser les mobilités, à anticiper l'évolution des agents, des métiers et des compétences, et à assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Introduites par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, les lignes directrices de gestion (LDG) répondent à l'obligation de la collectivité territoriale de définir sa politique de gestion des Ressources Humaines.

Elles ont été établies après réalisation d'un état des lieux RH et concertation avec les chefs de services et validées en Comité technique du 10 novembre 2021.

La collectivité a ainsi défini sa stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (2021-2023) autour des 4 axes suivants :

- Développer l'attractivité de la collectivité
- Réduire l'absentéisme et améliorer la qualité de vie au travail
- Assurer la continuité du service public
- Favoriser l'égalité femme / homme



Missions réalisées en 2021 :

- Refonte des supports d'entretiens professionnels
- Fixation de critères permettant les avancements de grade et la solution des dossiers de promotion interne.
- Expérimentation du CIA
- Poursuite de la politique de déprécarisation des agents de l'Enfance : mises en stage, augmentation des quotités de temps d'emploi.
- Organisation de formations en intra, accent mis sur la formation des agents au management et sur l'évaluation. Formation « Sauveteurs Secourismes au Travail » proposées aux agents.
- Diversification des canaux de recrutements avec déploiement sur les réseaux sociaux.
- Recrutements pour le développement des grands projets, la dématérialisation, et le développement économique.
- Politique de recrutement des apprentis confirmée : 7 Apprentis.
- Développement de la communication interne par la biais d'une newsletter.

Orientations RH pour 2022/2023 :

- Poursuite d'une politique de sécurité : développement de la culture de prévention, formations internes auprès de chaque service avec une vigilance particulière sur le port des EPI (Equipements de Protection Individuels).
- Mise en place du PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).
- Etude et aménagement des postes de travail conjoint avec l'AIST21 et Cap Emploi pour le maintien à l'emploi et la prévention des risques professionnels.
- Poursuite de l'élaboration du Document Unique des Risques Professionnels.
- Travaux préalables à la mise du CST : Comité Social Territorial : fusion des instances paritaires (Comité Technique et Comité Hygiène et Sécurité).
- Mise en place des élections professionnelles de Décembre 2022.
- Elaboration d'un plan de formation 2022-pluriannuel.
- Harmonisation des organisations des temps de travail annualisés.



Les Finances :

La Communauté d'Agglomération a pour la seconde année consécutive réussi à mener à bien un certain nombre de projets structurants sur le territoire, tout en gardant un niveau d'endettement faible et ce malgré le contexte sanitaire difficile. Les résultats de l'exercice 2021 sont une nouvelle fois la preuve de la bonne santé financière et de la bonne gestion de l'Agglomération. Une santé financière tout de même mise à mal du fait de la crise sanitaire mais qui a permis d'absorber une partie des impacts pour l'année 2021.

Sur le budget principal, on constate une évolution de +2.63% par rapport à l'année précédente (+1.056M euros).

Les charges générales ont connu une augmentation de 447k euros (+5.95%) en partie due à la hausse des dépenses des produits d'entretien liées à la crise de la Covid-19 et à la hausse généralisée des fluides (carburants, gaz).

L'augmentation des charges de personnel (+676k) est due aux nouvelles mesures sociales mises en application en 2021 : titres restaurant et CIA et à la poursuite du plan de titularisation.

La capacité d'autofinancement de la collectivité a ainsi permis de réaliser plus de 2.02 M d'euros de dépenses d'équipement, notamment dans les domaines des équipements sportifs et culturels, de l'Environnement, de l'enfance et de la petite enfance, du tourisme et de la mobilité, de l'accessibilité, de de l'équipement informatique ou encore du développement économique.

Les budgets annexes de l'EPCI : Transport, Eau Régie et Affermage, Assainissement Régie et Affermage, Assainissement non collectif et Zones d'activités, démontrent une nouvelle fois la volonté de continuer l'amélioration du service de transport, de poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement et de développer le tissu économique.

Plusieurs emprunts ont été souscrits fin 2021 pour 6.09 M euros afin de financer les travaux prévus sur les budgets Eau régie, Eau affermage et sur les ZAC Gouteaux, Pré Fleury et Cerisières.

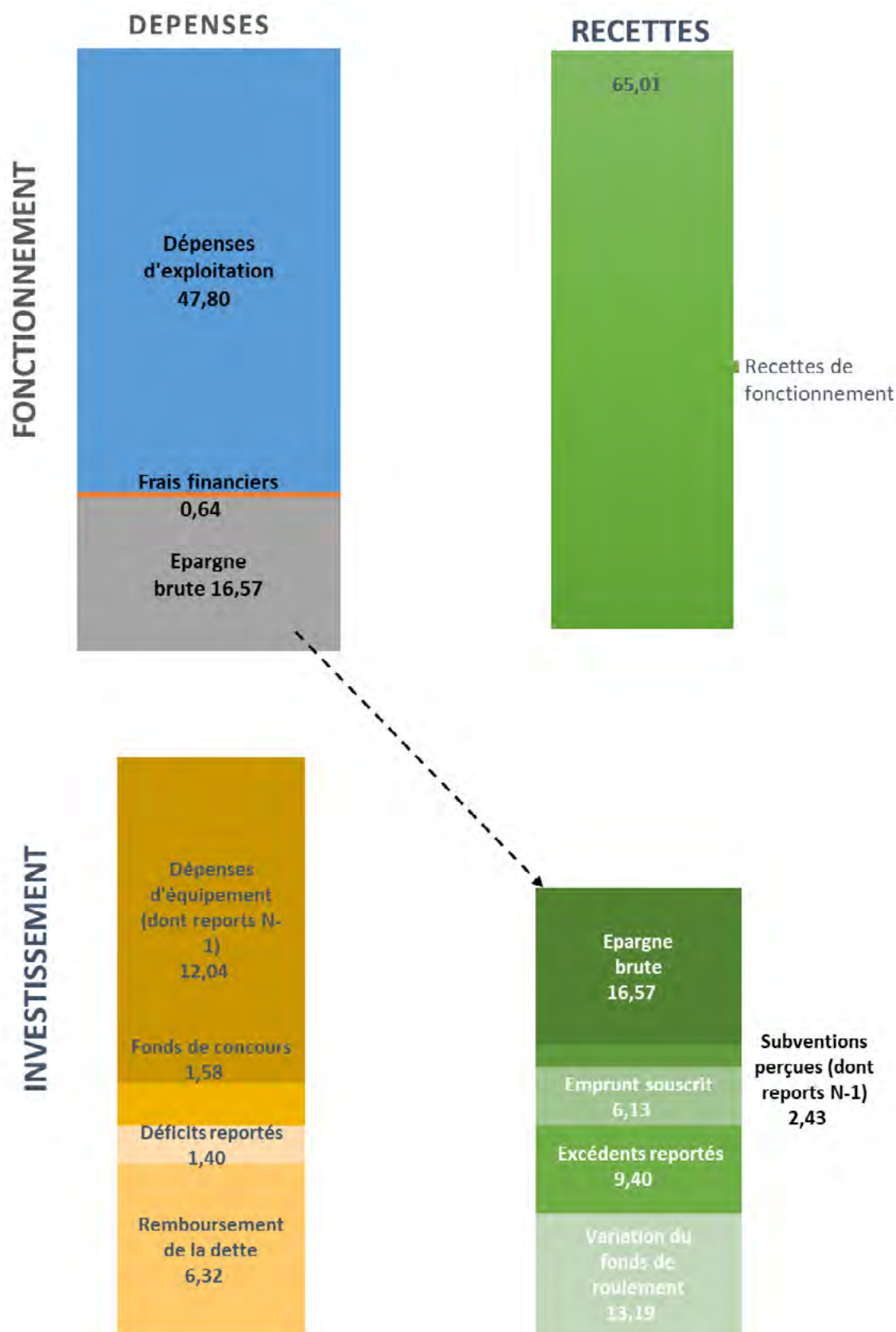
En 2021, le budget consolidé (1 budget principal et 14 budgets annexes) a été voté à hauteur de 128.41 M euros et réalisé à hauteur de 93.38 M euros en dépenses (soit un ratio de réalisation de 72%) et à hauteur de 112.47 M euros en recettes (soit un taux de réalisation de 87%).



Bilan de l'année 2021

- Les grandes masses budgétaires 2021, tous budgets confondus - En millions d'Euros

Reflet de l'exécution du budget communautaire pour l'année 2021, le compte administratif se présente schématiquement de la façon suivante :



Mieux Comprendre ce Schéma :

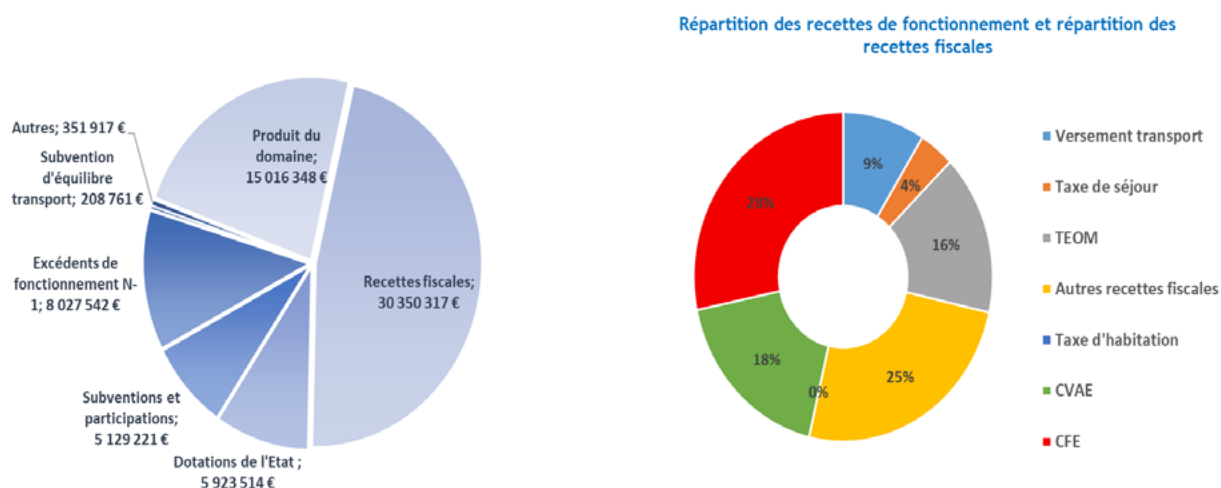
- La section de fonctionnement retrace l'exploitation courante et régulière des services communautaires. Elle comprend les dépenses annuelles et permanentes en lien avec les compétences exercées.
- La section d'investissement retrace, en dépenses et en recettes, les opérations permettant d'accroître ou d'améliorer le patrimoine collectif.
- La section de fonctionnement permet de dégager l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement).
- L'épargne brute, des ressources définitives (les subventions et participations reçues, le FCTVA, etc.) et l'emprunt permettent de financer les dépenses d'investissement.
- Le résultat net correspond au résultat global de l'exercice auquel ont été retranchées, les dépenses et recettes engagées, mais qui n'ont pu être réalisées avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur l'exercice suivant.





• Les recettes de fonctionnement :

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 65 M € (hors opération d'ordre), en hausse de 5.79 % par rapport à l'exercice 2020, et se répartissent comme suit :



Les recettes issues de la fiscalité locale : 21.7 millions d'euros

Les diverses contributions payées par les entreprises (Contribution Economique Territoriale, TASCOT) s'élèvent à 14.05M € et celles acquittées par les ménages sur la fraction de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élèvent à 7.6 M €.

Les produits des services de l'eau potable et de l'assainissement :

6,99 millions d'euros

Constitués par la redevance assainissement, le contrôle pour l'assainissement individuel, la redevance eau potable.

Ces dernières contribuent principalement au financement des investissements.



Le versement transport :

2.7millions d'euros

Acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés, il est affecté au financement du réseau de transports urbains.

Les subventions et participations :

5.13 millions d'euros

Versées essentiellement par le Conseil Départemental de Côte d'Or, la CAF de Côte d'Or, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne et les éco-organismes.

Ces aides financières ont contribué principalement au financement des services d'enfance et petite enfance, des transports, de la collecte et du traitement des déchets ainsi qu'au financement des services d'eau et d'assainissement.

La taxe de séjour :

1.15 millions d'euros

Collectée auprès des hébergeurs elle est reversée en totalité à l'office de tourisme pour ses actions de développement touristique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

4.79 millions d'euros

Destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers. Ce dispositif, lié à la gestion des déchets, est complété par la redevance spéciale perçue auprès des professionnels.

Les dotations versées par l'Etat :

5.92 millions d'euros

Composées de la dotation de compensation (2.96 M€), de la dotation de péréquation (573 K€) et de compensation fiscale liée à des exonérations (2.39 M€).



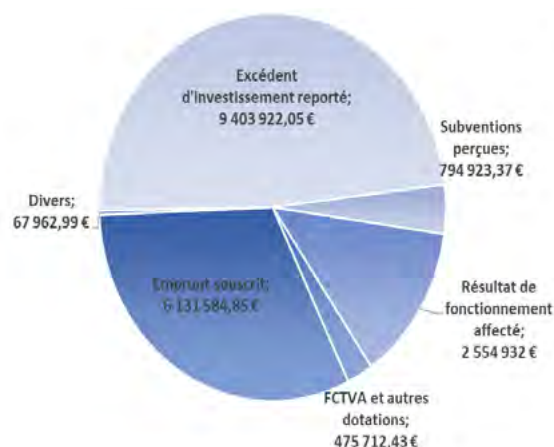
Zoom sur les dotations de l'Etat

Depuis **2013**, les administrations publiques locales sont largement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Cela se traduit par une ponction importante sur le montant de la dotation d'intercommunalité, une des composantes de la DGF, au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

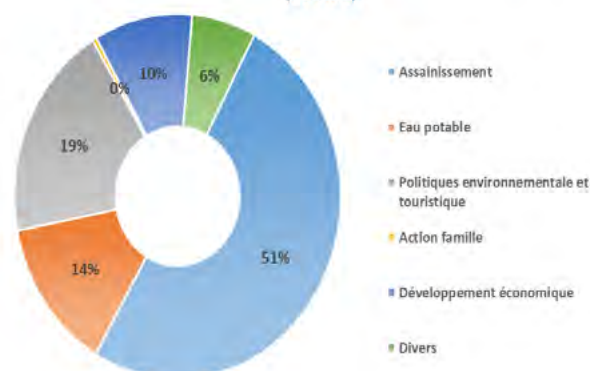
Sur la période **2013-2021**, les dotations de l'Etat ont diminué de 14 M d'euros pour la Communauté d'Agglomération.

• Les recettes d'investissement et de fonctionnement :

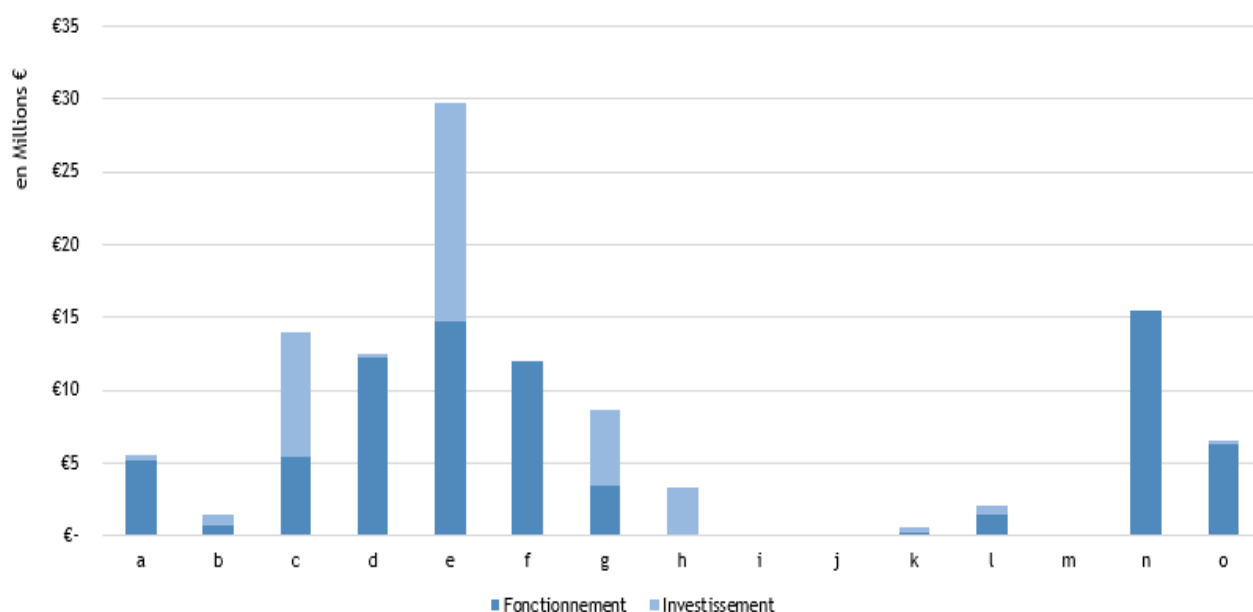
Les recettes réelles d'investissement 2021 s'élèvent à 19.49M d'euros réparties comme suit :



Répartition des recettes d'investissement et répartition des Subventions perçues par compétence (794 k €)



La répartition des recettes (investissement et fonctionnement) par compétence se présente comme suit :

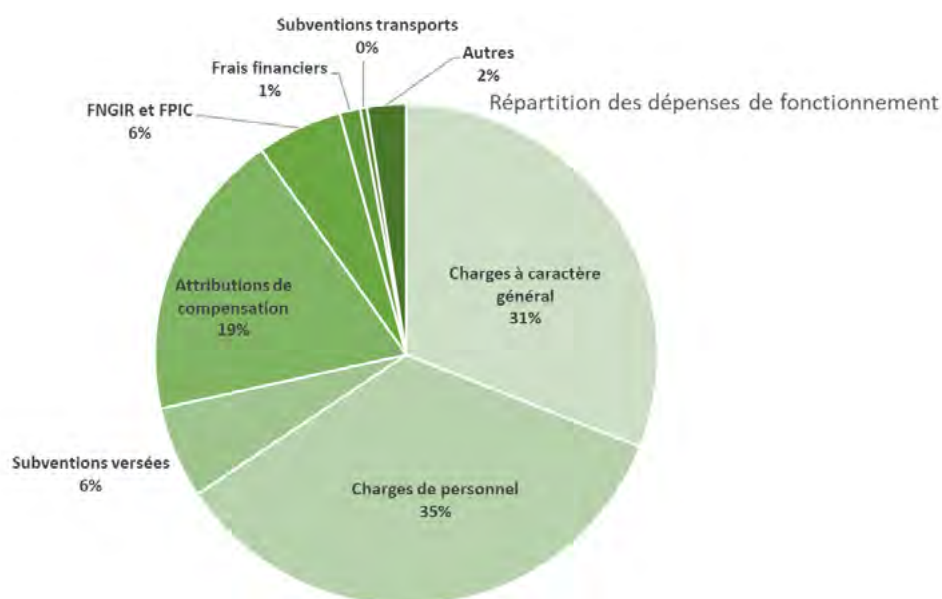


- a** Action famille
- b** Administration générale
- c** Assainissement Collectif et non Collectif
- d** Collecte et traitement des déchets
- e** Développement économique
- f** Dotation de l'état
- g** Eau Potable
- h** Excédents antérieurs (budget principal)

- i** Gestion du patrimoine
- j** Plateforme ressources
- k** Politiques Culturelle et sportive
- l** Politiques environnementale et touristique
- m** Reversements des communes
- n** Recettes Fiscales
- o** Transports publics urbains et scolaires

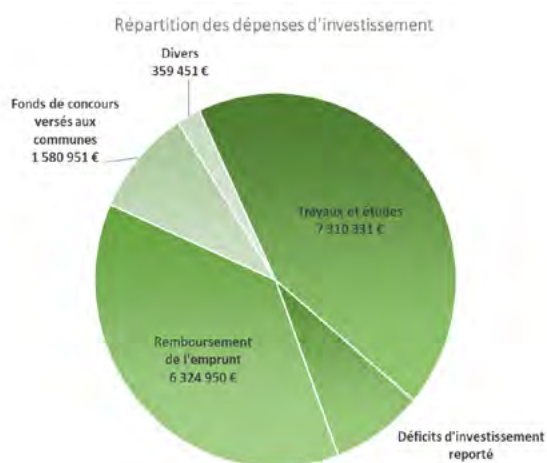
• Les dépenses de fonctionnement:

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2021 à **48.44M** d'euros et augmentent de **2.9 %**.

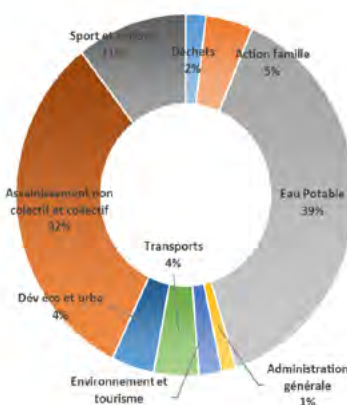


• Les dépenses d'investissement:

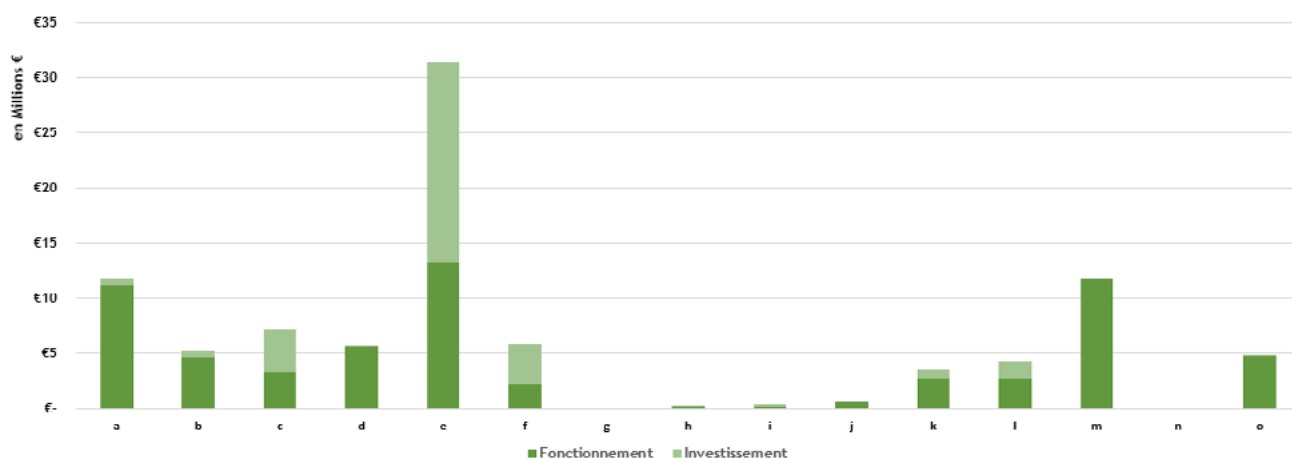
Les dépenses réelles d'investissement se portent à **16.97 M** d'euros pour l'année 2021 :



Répartition des travaux et études réalisés par compétence (7,3 € tous budgets confondus)



• La répartition des dépenses (investissement et fonctionnement) par compétence :



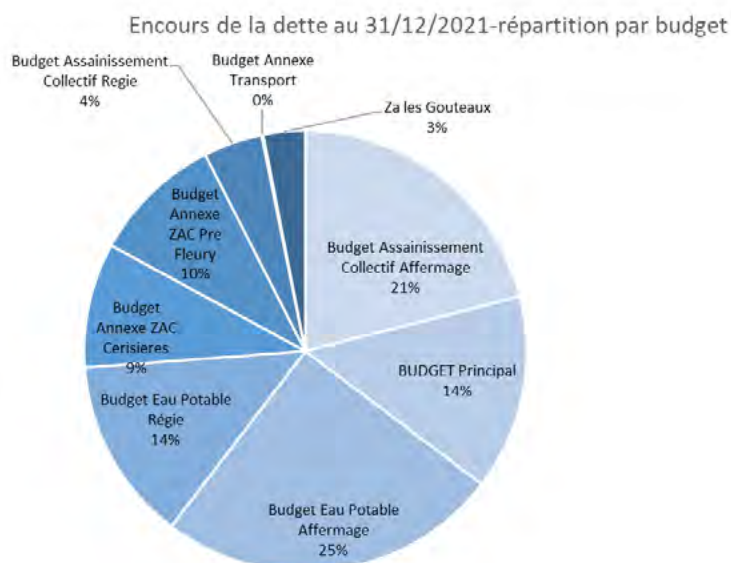
- a Action famille (Péri/extrascolaire, Crèche et RAM)
- b Administration générale (Finances, DG, RH, etc.)
- c Assainissement Collectif et non Collectif
- d Collecte et traitement des déchets
- e Développement économique (SCOT, ZACs, Urbanisme)
- f Eau Potable
- g Fourrière
- h Gestion des eaux pluviales

- i Gestion du patrimoine
- j Plateforme ressources (juridique, technique et SIG)
- k Politiques Culturelle et sportive
- l Politiques environnementale et touristique
- m Reversements aux communes (attribution compensation, etc.)
- n Rivières
- o Transports publics urbains et scolaires

La stratégie d'endettement :

Fin **2021**, l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'établit à **32.74 M €**. Il se répartit entre les différents budgets comme ceci :

En **2021**, plusieurs emprunts pour **6.09 M €** ont été réalisés sur les budgets ZAC des Cerisieres et Pre Fleury



Perspective pour l'année 2022:

En matière de recettes :

• La fiscalité

La crise sanitaire a fragilisé l'équilibre budgétaire de la collectivité, et des augmentations des taux avaient été décidées en 2021. En 2022 les taux resteront identiques.

La fiscalité économique

Le taux est porté de 20.87% à 22.19 %. Beaune Côte & Sud reste ainsi l'Agglomération ayant la fiscalité la plus basse de France.

La fiscalité des ménages

Fixation à 1,8 % du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti et maintien à l'identique le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 1,17%.

La fiscalité des entreprises

Le taux est fixé à 22.19 %.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Maintien des taux appliqués : 9.90% pour la zone 1 (secteur hors Beaune) et 6.25% pour la zone 2 (Beaune)

Le versement transport

Maintien du taux du versement transport fixé à 0,60%.



- **Les tarifs**

Les tarifs Enfance se composent d'une part fixe et d'une part variable.

En 2021, le principe d'une part fixe qui évolue en fonction des indices des marchés publics et une part variable qui reste stable pour l'ensemble des prestations pour les prestations relatives à l'Enfance Périscolaire et Extrascolaire a été conservé.

Les tarifs 2022 concernant les Equipements sportifs sont maintenus dans une grande majorité. Des ajustements sont proposés sur les salles de gymnastique (Volumes importants consommateurs d'énergie et d'entretien) ainsi que sur le supplément éclairage.

Les tarifs 2022 concernant l'Ecole des Beaux-Arts, le Conservatoire de musique et de Danse et les Transports sont maintenus.

Concernant **les Déchets**, les tarifs sont maintenus pour les particuliers et évoluent pour les professionnels.

Les tarifs de l'assainissement collectif et de l'eau potable continuent d'évoluer. En effet, afin de continuer la dynamique d'investissement menée depuis la création de l'Agglomération en 2007, dans une perspective d'harmonisation des tarifs sur l'ensemble des communes affermées, ces derniers convergeront vers une part variable unique. Cette évolution permettra de conserver l'équilibre financier tout en réalisant les projets inscrits au PPI. Les tarifs du périmètre de régie sont eux adaptés, au besoin d'investissement.

- **En matière de dépenses :**

L'agglomération poursuivra sa volonté de maîtriser les dépenses d'exploitation tout en maintenant une qualité du service rendu. Elle s'attachera aussi à entretenir ses équipements et à investir dans des projets structurants.

Le budget global d'investissement est en progression de +56.74% par rapport à 2021, soit une augmentation d'environ 6M5 d'euros signe d'une politique d'investissement forte afin d'une part de participer à la relance mais aussi de mettre en place des projets structurants en direction des habitants.



La Commande Publique :

La direction de la Commande Publique et des Achats, mutualisée avec la Ville de Beaune, est composée d'un service Marchés Publics et d'un service Achats.

Le service des Marchés Publics conseille et accompagne les services opérationnels pour la rédaction des pièces de consultations des marchés publics et a géré en 2021 les procédures de mise en concurrence pour les besoins des directions opérationnelles.

Le service des Marchés Publics sécurise les procédures et apporte un appui juridique aux directions opérationnelles et aux élus en matière de droit de la commande publique. Il organise et met en œuvre la constitution de groupements de commandes, initie et suit l'ensemble des procédures complexes (concours de maîtrise d'œuvre notamment). Pour 2021 la CABCS a été désignée coordonnateur des groupements de commande pour l'achat de chèques cadeaux et de tickets restaurant. La fourniture de carburant a également été lancée en groupement de commandes mais avec la Ville de Beaune comme coordonnateur du groupement.

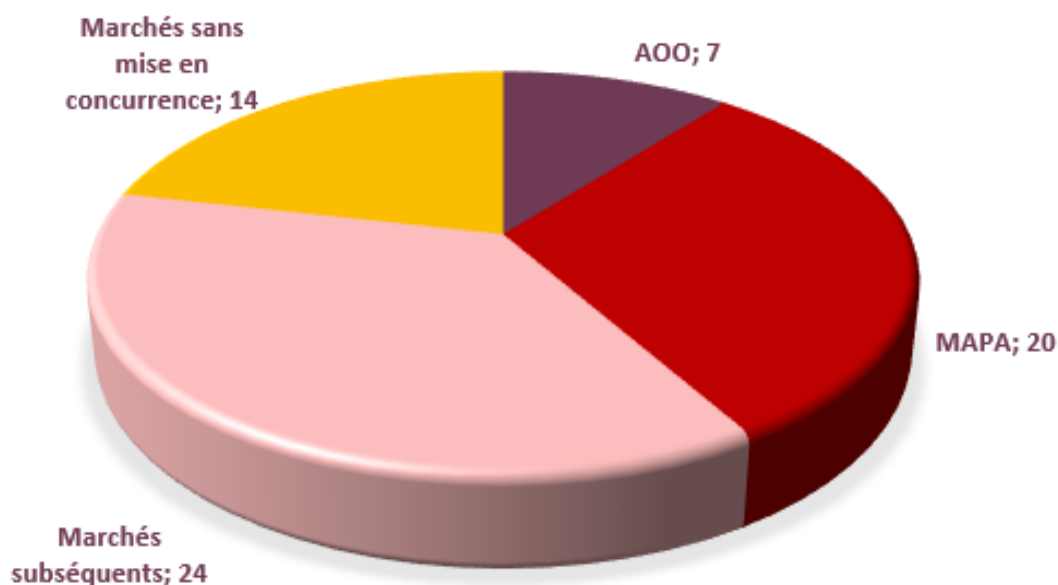
Le service Achats traite à ce jour l'ensemble des achats mutualisés de la Communauté d'Agglomération et répond de ce fait aux besoins d'achats transversaux : mobilier de bureau, fournitures de bureau, produits d'entretien, vêtements de travail, équipements de protection individuelle

Depuis 2017, le service Achats travaille en lien avec les référents achats nommés par chaque directeur ou chef de service.

Afin d'uniformiser les pratiques au sein de la collectivité, un guide de l'achat public (document interne), accompagné de documents types est en ligne sur l'intranet et est mis à jour régulièrement. Ce dernier a pour objectif d'une part d'harmoniser les pratiques de commande au sein de la collectivité, et d'autre part de rappeler les procédures d'achat définies à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, notamment pour les achats de petite importance, traités pour la plupart, par les services.



Marchés Publics lancés en 2021 pour les besoins de la Communauté d'Agglomération



En 2021, 65 procédures de marchés publics ont été lancées pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud : 7 ont été lancées en procédure d'Appel d'Offres Ouvert, 20 en procédure adaptée, 24 sous la forme de marchés subséquents rattachés à un accord-cadre, 14 sous la forme de marchés sans mise en concurrence. Plusieurs MSMC relatifs à de la maîtrise d'œuvre ont été notifiés en 2021.

Depuis début 2020, seuls les besoins des marchés subséquents supérieurs à 4 000 € HT sont mis en concurrence entre les opérateurs économiques titulaires d'un accord-cadre. Les marchés subséquents inférieurs à ce seuil font directement l'objet d'une lettre de commande valant marché subséquent.

La passation de l'ensemble de ces procédures a abouti à la conclusion de 63 marchés et de 63 marchés subséquents.

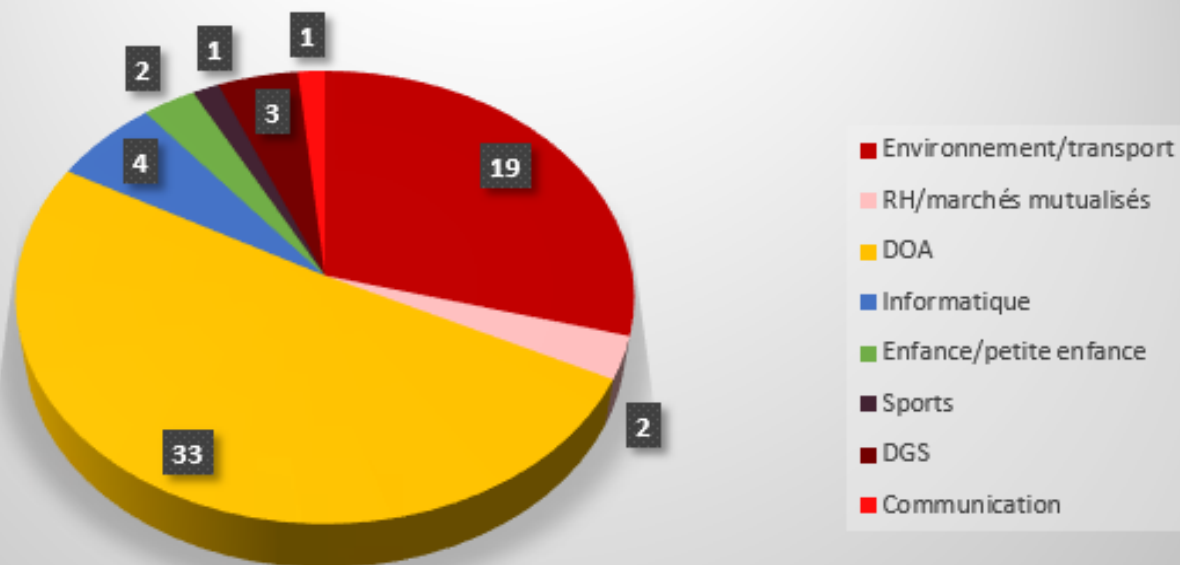
1 consultation a été déclarée sans suite et a été relancée concernant la réalisation et l'animation d'un diagnostic partagé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale . L'offre reçue a été déclarée irrégulière pour non-respect du calendrier. Une nouvelle consultation a été lancée sur la base d'un cahier des charges modifié.

Globalement, 75 % des marchés ont été attribués à des entreprises de Bourgogne Franche-Comté.

Quelques opérations significatives parmi les marchés passés en 2021 :

MARCHES TRANSVERSAUX		
Opération	Procédure	Estimation
ACHAT ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANTS POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD, DE LA COMMUNE DE BEAUNE ET DE SON CCAS	Appel d'offres ouvert	Sans minimum et sans maximum
FOURNITURE ET ENVOI DE CHEQUES CADEAUX MULTI-ENSEIGNES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD, DE LA COMMUNE DE BEAUNE ET DE SON CCAS	Appel d'offres ouvert	Sans minimum et avec un maximum de 500 000 € HT sur 4 ans
QUELQUES OPERATIONS SIGNIFICATIVES		
LOCATION DE BUS AVEC CHAUFFEUR POUR LES NAVETTES ET SORTIES DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD	Procédure adaptée	60 000 € HT
SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD	Appel d'offres ouvert	12 000 000 € HT
ELABORATION, IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU JOURNAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD	Procédure adaptée	170 000 € HT
ACCORD-CADRE PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MISE EN CONFORMITE POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD	Procédure adaptée	850 000 € HT maximum
FOURNITURE DE REPAS ET DE GOUTERS POUR LES RESTAURANTS D'ENFANTS PERI-EXTRASCOLAIRES ET DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)	Appel d'offres ouvert	Estimation de 5 500 000 € HT sur 4 ans pour les 2 lots

Nombre total de marchés publics passés par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud en 2021



Montants en € HT des marchés publics lancés en 2021

Pour 2021, le montant total des marchés notifiés :

- à prix global et forfaitaire, s'élève à 1 663 955 € HT (1 446 000 € HT et 217 955€ HT pour les marchés subséquents résultant d'accords-cadres)
- à prix unitaires, est estimé à **20 937 040 € HT.**



Obligations réglementaires :

La Direction de la Commande Publique et des Achats dématérialise la totalité des procédures y compris les modifications de marchés le cas échéant.

L'ensemble des besoins supérieurs à 40 000 € HT est systématiquement publié via le profil afin d'alimenter les données essentielles.

La Commande Publique a été codifiée par le législateur : depuis le 1er avril 2019 LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE s'applique pour l'ensemble des procédures.

Depuis le 1er janvier 2020, le seuil de publicité a été relevé à 40 000 € HT pour l'ensemble des marchés, les seuils des procédures ont été revus à la baisse. Pour autant, en interne, la possible mise en concurrence par les services instructeurs est autorisée dans la limite de 25 000 € HT, même si elle ne doit pas être systématique.

Les nouveaux CCAG ont été mis en application depuis le 1er avril 2021. Un CCAG spécifique à la maîtrise d'œuvre a vu le jour. Ces nouvelles versions assurent une cohérence entre les clauses administratives générales des marchés publics et les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles intervenues depuis 2009. Ces nouveaux CCAG permettent également un accès simplifié aux marchés pour les PME, une prise en compte des préoccupations sociales et environnementales et de la dématérialisation. La protection des données personnelles y occupe également une place importante.



La Direction des Opérations d'Aménagement

En 2021, la Direction des opérations d'aménagement a piloté de nombreux travaux et études :

INTERVENTIONS DE MAINTENANCE DES BATIMENTS :

576 interventions réalisées sur les structures gérées par la CABCS

Bâtiments communaux loués :

Enfance : 80 interventions

Administratifs et Techniques : 10 interventions

Culture : 25 interventions

Un total de 115 interventions

Structures appartenant à la Communauté d'Agglomération :

Petite Enfance : 234 interventions

Enfance : 93 interventions

Administratifs et Techniques : 69 interventions

Sports : 22 interventions

Baignade naturelle : 30 interventions

Déchèteries : 13 interventions

Un total de 461 interventions



TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES :

• BATIMENTS ADMINISTRATIFS :

Le coût total des travaux effectués s'élève à 55 723,73 € TTC, suivant le détail ci-dessous.

Maison de l'intercommunalité :

Travaux de réfection en peinture de 2 bureaux :

Coût : 1 836.60 € TTC

Remplacement d'une baie vitrée dans un bureau de la Direction des Opérations d'Aménagement

Coût : 6 764.38 € TTC

Modification de portes de bureaux/salle de réunion :

Coût : 1 112.40 € TTC

Installation d'un abri à vélo supplémentaire :

Coût : 4 680.00 € TTC

Bureau annexe Perpreuil Achats (location) :

Réfection des peintures des deux bureaux :

Coût : 6 721.80 € TTC

Réfection de l'éclairage des deux bureaux :

Coût : 963.34 € TTC

Remplacement d'une menuiserie extérieure (fenêtre) :

Coût : 2 531.28 € TTC

Bureaux Annexe Perpreuil (bureaux régie de collecte et gestion technique des déchèteries, location):

Désamiantage des bureaux :

Coût : 8 328.00 € TTC

Réfection des peintures et revêtement de sol :

Coût : 9 768.00 € TTC

Réfection éclairage bureaux :

Coût : 1 475.38 € TTC

Remplacement de l'intégralité des menuiseries extérieures :

Coût : 10 126.55€ TTC

Local Technique de la régie des Eaux de Chagny :

Pose d'un portillon extérieur :

Coût : 1 416.00 € TTC





- **BATIMENTS SPORTIFS :**

Le coût total des travaux effectués s'élève à 306 154,98 € TTC, suivant le détail ci-dessous.

Complexe Michel BON à Beaune :

Notification des marchés pour la mise en accessibilité du bâtiment dans le cadre du programme Ad'AP pour un montant de 113 920.00 € TTC

Complexe Saint-Nicolas à Meursault :

Réfection des peintures du hall d'entrée et salle de réunion RDC :

Coût : 22 531.80 € TTC

Réfection des appareillages et éclairage :

Coût : 5 687.48 € TTC

Réfection des carrelages du hall du RDC et R-1 :

Coût : 42 331.92 € TTC

Réfection de la salle de réunion (climatisation, remplacement menuiserie):

Climatisation : Coût : 5 917.14 € TTC

Menuiserie : Coût : 6 049.34 € TTC

Remplacement de l'ensemble des WC de la structure :

Coût : 4 092.00 € TTC

Remplacement d'une partie des dalles et des plots de la terrasse extérieure

Coût : 26 580.17 € TTC

Réfection de l'étanchéité des gradins extérieurs :

Coût : 64 316.80 € TTC

Forum des Sports :

Remplacement de la centrale incendie :

Etude : Coût : 990 € TTC

Travaux : Coût : 11 823.18 € TTC

Remplacement de l'éclairage des coursives du RDC :

Coût : 1 915.15 € TTC

Notification des marchés pour la mise en accessibilité du bâtiment dans le cadre du programme Ad'AP pour un montant de 109 968 € TTC

- **BATIMENTS PETITE ENFANCE :**

Le coût total des travaux effectués s'élève à 134 679,19 € TTC, suivant le détail ci-dessous.

Crèche Blanche Fleurs/REPAM Nord :

Notification du marché de travaux concernant la réfection partielle du bardage extérieur pour un montant de 44 127.17 € TTC

Installation d'un lave mains dans les sanitaires du REPAM Nord :

Coût : 1 336.50 € TTC

Réfection des peintures et revêtements de sol dans deux unités de la crèche :

Coût : 10 461.48 € TTC

Crèche St Jacques :

Réfection des peintures et faux plafonds de deux unités de vie :

Coût : 10 519.80 € TTC

Réfection d'éclairage de deux unités de vie :

Coût : 11 807.04 € TTC

Notification des marchés pour la mise en accessibilité du bâtiment dans le cadre du programme Ad'AP pour un montant de 35 201 € TTC

Micro-Crèche de Nolay :

Travaux de menuiserie pour rehausser les poignées de porte :

Coût : 864.00 € TTC

Réfection des peintures dans les deux dortoirs de la structure :

Coût : 1 756.80 € TTC

Crèche de Chagny :

Réfection peinture du couloir et des deux unités de vie :

Coût : 3 380.40 € TTC

Crèche « La Cabotte » de Beaune :

Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux d'aménagements de locaux :

Coût : 15 225.00 € TTC



- **BATIMENTS ENFANCE :**

Le coût total des travaux effectués s'élève à 292 102,92 € TTC, suivant le détail ci-dessous.

Structure Périscolaire « Peupliers » de Beaune :

Réfection des peintures des deux salles d'activités :

Coût : 6 847.80 € TTC

Structure Périscolaire « St Exupéry » de Beaune (location) :

Réfection des peintures et faux plafond de la cuisine et de la salle d'activité :

Coût : 5 889.00 € TTC

Réfection de l'éclairage de la cuisine et de la salle d'activité :

Coût : 362.05 € TTC

Structure Périscolaire « St Nicolas » de Beaune (location) :

Réfection des peintures des deux salles d'activités et du couloir :

Coût : 15 244.80 € TTC

Structure Périscolaire « Bretonnière » de Beaune (location) :

Réfection des peintures d'une salle d'activités et de l'accueil :

Coût : 5 273.40 € TTC

Structure Périscolaire « Echaliers » de Beaune (location) :

Réfection des peintures et du revêtement de sol de la salle d'activités des primaires :

Coût : 8 456.12 € TTC

Structure Périscolaire de Ladoix Serrigny :

Remplacement des sanitaires maternelles ainsi que de la robinetterie

Coût : : 2 712.60 € TTC

Structure Périscolaire de Montagny :

Réfection des peintures du hall d'entrée

Coût : 1 018.20 € TTC

Installation d'une climatisation côté accueil périscolaire

Coût : 9 900.72 € TTC

Accueil Périscolaire Bellevue Chagny :

Installation d'une climatisation dans la salle d'activité :

Coût : 8138.46 € TTC

Château d'Evelles :

Réfection des peintures de l'office :

Coût : 2 982.00 € TTC

Accueil Périscolaire d'Ivry en Montagne :

Notification des marchés pour la mise en accessibilité du bâtiment dans le cadre du programme

Ad'AP pour un montant de 8 722 € TTC

Projet de construction d'un accueil périscolaire à Savigny les Beaune :

Notification du marché de Maitrise d'œuvre pour un montant de 216 555.77 € TTC

- **TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS CULTURELS :**

Le coût total des travaux effectués s'élève à 91 830.76 € TTC, suivant le détail ci-dessous.

Ecole des Beaux-Arts (location) :

Notification du marché de travaux concernant la réfection partielle du bardage extérieur pour un montant de 65 663 € TTC

Conservatoire de Musique (location):

Travaux de réfection des peintures, revêtement de sols et éclairage dans 2 salles de cours :
Coût : 26 167,76 € TTC

ENERGIES :

Le logiciel de supervision ADVIZEO a permis, cette année, de piloter les performances énergétiques de 22 bâtiments communautaires. L'installation de 117 sondes contribue à l'exploitation des données de températures ainsi que des consommations de gaz, eau et électricité.

- **ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :**

ZAC CERISIERES : CREATION ET AMENAGEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DE TRAVAUX :

Ces travaux de VRD et de parachèvement ont été réalisés par le groupement d'entreprises EUROVIA de LONGVIC et SADCS ROUGEOT de MEURSAULT, attributaire du marché pour un montant de 1 042 349,75 € TTC. Les travaux ont débuté le 21 Juin 2021 pour une durée de 12 semaines. 30 Réunions et interventions ont été nécessaires pour l'exécution des travaux.



ZA LES BONNES FILLES (LEVERNOIS) :

Ces travaux de réfection de la couche de roulement sur une partie de la voirie ont été réalisés par le groupement d'entreprises GUINOT de MONTCHANIN et SADCS ROUGEOT de MEURSAULT, attributaire du marché pour un montant de 45 987,37 € TTC. Les travaux ont été réalisés en 5 jours, du 07 au 11 Juin 2021. 7 Réunions et interventions ont été nécessaires pour l'exécution des travaux.



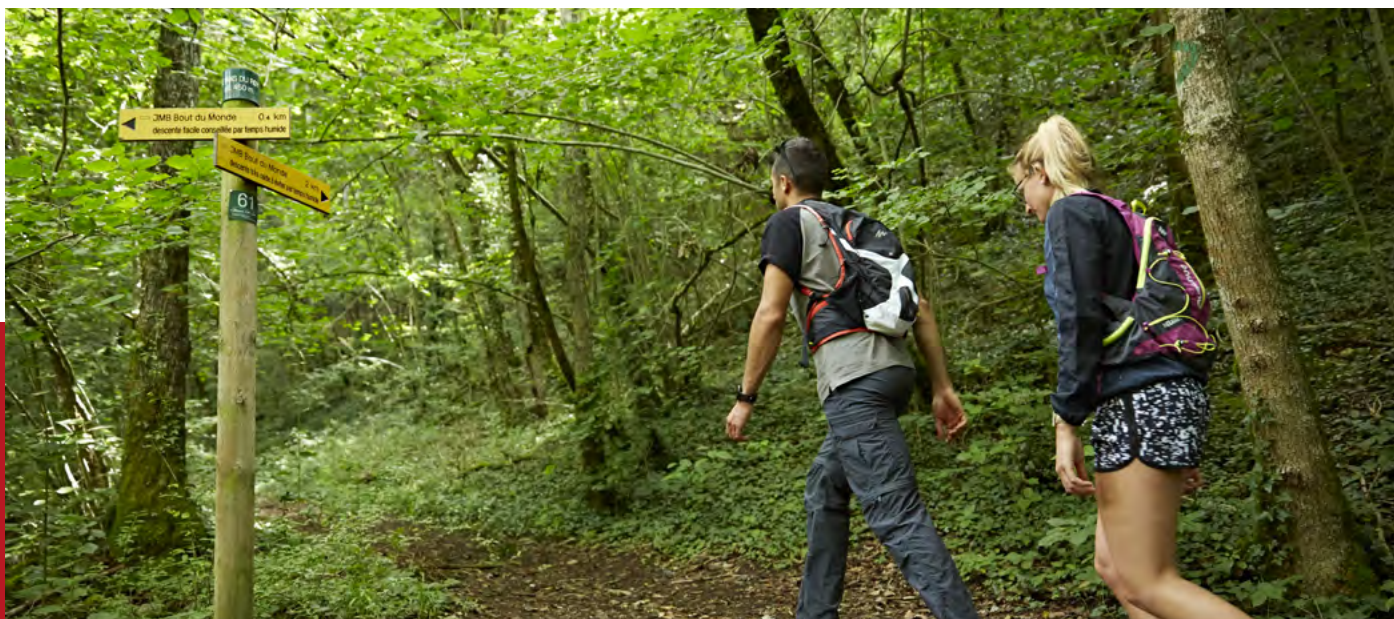
ZA LE PRE NEUF (MONTAGNY LES BEAUNE) :

Ces travaux de réfection de la couche de roulement ont été réalisés par le groupement d'entreprises GUINOT de MONTCHANIN et SADCS ROUGEOT de MEURSAULT, attributaire du marché pour un montant de 121 324,15 € TTC. Les travaux ont été réalisés en 8 jours, du 15 au 22 Juin 2021.

9 Réunions et interventions ont été nécessaires pour l'exécution des travaux



ZAC ET VELOROUTE BEAUNE/SAVIGNY LES BEAUNE :



• SENTIERS DE RANDONNEES :

Les 14 Sentiers Nord : représentent une longueur cumulée de 142 km

Tous les sentiers nord ont été nettoyés, sécurisés et balisés au moins une fois dans l'année.

- N°1 : La tour de la Vallée du Rhoin (BOUILLAND)
- N°2 : Les petits fruits rouges (ECHEVRONNE)
- N°3 : La tour de la butte de Corton (PERNAND-VERGELESSES)
- N° 4 : le Chemin des Bois (SAVIGNY LES BEAUNE)
- N° 5 : Le Chemin des Vignes (SAVIGNY LES BEAUNE)
- N° 7 : Par Mont et par Vers (MELOISEY) Sentiers Audités
- N° 8 : Le Sentier du Montferrand (NANTOUX)
- N° 9 : Le Sentier des Biques (BOUZE LES BEAUNE)
- N °10 : La Montagne de Beaune (BEAUNE)
- N °11 : Montagne St Désiré, Mont Battois et Montagne de Beaune (BEAUNE)
- N° 12 : A travers quelques premiers crus de Beaune (BEAUNE)
- N° 13 : Autour de Pommard et Volnay (POMMARD ET VOLNAY) Sentiers Audités
- N° 14 : Le sentier des Buis (MONTHELIE ET MEURSAULT)

Au total sur les Sentiers Nord, 275 Km ont été parcourus par le patrouilleur

Les 17 Sentiers Sud : représentent une longueur cumulée de 179 km

Tous les sentiers sud ont été nettoyés, sécurisés et balisés au moins une fois dans l'année.

- N° 15 : Sentier Meursault Blagny (MEURSAULT ET BLAGNY)
- N° 16 : De vigne en vigne en passant par les anciennes carrières de Dolomie (AUXEY-DURESSES ET SAINT-ROMAIN)
- N° 17 : En croisant le diable (SAINT-ROMAIN)
- N° 18 : Le sentier des Roches (ORCHES EVELLE/LA ROCHEPOT)
- N° 19 : Le tour du bout du monde (VAUCHIGNON) Sentiers Audités
- N° 20 : Le circuit de ST Antoine par la voie Romaine (CORMOT-VAUCHIGNON)
- N° 21 : Le sentier des 3 Carnots (NOLAY)
- N° 22 : Les collines de Maison Forte (SAINT-AUBIN) Sentiers Audités
- N° 23 : Balade en Montrachet (PULIGNY-MONTRACHET)
- N° 24 : De Vignes en bois (CHASSAGNE-MONTRACHET)
- N° 25 : Circuit de Moulin (SANTHENAY)

Les moyens au service d'un Territoire

- N° 26 : Circuit de Crêtes (SANTHENAY) Sentiers Audités
- N° 27 : Promenade dans les Maranges (SANTENAY – CHEILLY LES MARANGES – DEZIZE)
- N° 28 : Les Balcons de la Cosanne (PARIS L'HOPITAL – DEZIZE)
- N° 29 : Sentier des trois Vels (AUBIGNY LA RONCE)
- N° 30 : Le sentier des sources (THURY)
- N° 31 : Le sentier des Arts en Masse (CORCELLES LES ARTS)

Au total sur les Sentiers sud, 282 Km ont été parcourus par le patrouilleur.

Reste à réaliser :

- Le sentier Combes et Crêtes (70 km)
- Le sentier Jean Marc Boivin (50 km), qui est peu fréquenté n'est pas entretenu pour l'instant
- Grande Randonnée de Pays (GRP) CHAGNY SUR AGGLO (10km)

3 Sécurisations ont été réalisées par des entreprises, à savoir :

- Secteur ORCHES : montant 3 115.02 € TTC entreprise LANTANA : Remplacement de poteau
- Secteur VAUCHIGNON et Bout du Monde : montant 9 316.69 € TTC entreprise LANTANA
Remplacement de poteau et mise en place d'un escalier
- Secteur DEZIZE : montant 2 700.00 € TTC entreprise PAYSAGE 2000
Création d'un escalier



• VELOROUTES ET VOIES VERTES :

Désignation en 2021 de l'entreprise SCE de BRON attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 50 250 € TTC relatif à la réalisation des travaux d'aménagement d'une liaison douce sécurisée entre le village de SAVIGNY LES BEAUNE et la zone d'activités économiques de BEAUNE/SAVIGNY et l'entrée de BEAUNE. Une étude de mobilité a été analysée en fin d'année.

Entretien hebdomadaire : de 65 km

Les voies vertes de SANTENAY/NOLAY ET NOLAY/NOLAY sont Co surveillées conjointement par le Conseil Départemental de Saône et Loire et par la CABCS notamment une fois par mois.

Soit environ : 3 548 km parcourus par an

Perspectives 2022

- **BEAUNE :**

- **Création d'un parking de covoiturage et d'un parking relais situés à proximité du diffuseur**

Beaune Sud 24.1 : réalisation des travaux

- **Création d'un giratoire au droit du péage Beaune Sud :** réalisation des travaux

- **Pôle multimodal sud :** création d'un passage inférieur en amont de l'échangeur Beaune Sud 24.1 de l'autoroute A6 : Elaboration du programme

- **Maison de l'intercommunalité :** Mise en place d'un organigramme à badge électronique, remplacement d'une porte d'issue de secours, remplacement d'une alarme anti intrusion et installation d'une VMC dans le réfectoire.

- **Bâtiment annexe Saint-Jean :** Remplacement alarme anti intrusion et réfection d'un tableau électrique.

- **Forum des Sports :** Mise en place de purges de douches automatiques et automatisation partiel des commandes d'allumage d'éclairage.

- **Michel Bon :** Mise en place de purges de douches automatiques et automatisation partiel des commandes d'allumage d'éclairage.

- **Jean Désangle :** Remplacement des appareils d'éclairage de la piste d'athlétisme, de la porte de secours du Dojo et des radiants.

- **Ecole des Beaux-Arts :** Remplacement du parquet de la grande salle.

- **Conservatoire de Musique :** Réfection de peinture et éclairage d'une salle de cours et des sanitaires du 1er étage.

- **Crèche Saint-Jacques :** Réfection faux plafonds de deux dortoirs et motorisation des volets roulants existant côté cour.

- **Crèche Blanches Fleurs :** Réfection de peinture des dortoirs et salle de temps calme, remplacement des réservoirs de WC enfants et de certains stores côté cour et remplacement partiel du bardage extérieur.

- **Crèche la Cabotte :** Notification des marchés de travaux pour le réaménagement de locaux et réalisation d'une trappe d'accès technique pour la CTA dans le faux plafond.

- **Accueil périscolaire St Nicolas :** Réfection de peintures, faux plafond et éclairage d'une salle d'activités ainsi que la réfection de peintures des sanitaires du R+1 et de la cage d'escalier et remplacement des robinetteries vétustes des sanitaires du RDC.

- **Accueil périscolaire Bétonnière :** Réfection de peinture de la salle d'activité maternelle et des sanitaires.

- **Accueil périscolaire des Echaliers :** Réfection de peinture de la salle d'activités des maternelles et réfection du faux plafond et éclairage de la salle d'activité des primaires.



- **CHAGNY :**

- **Crèche** : installation de stores dans le bureau de direction, réalisation d'un bac potager, installation de brises vue sur grillage côté parking, d'un abri de jardin et d'un support d'échelle pour accès à la toiture végétalisée.
- **Accueil Périscolaire Marey** : Installation de stores dans une salle d'activité.

- **BLIGNY LES BEAUNE :**

- **Accueil périscolaire** : Réfection d'un support d'échelle pour accès toiture terrasse.

- **LADOIX-SERRIGNY :**

- **Construction d'un complexe sportif** : Démarrage des travaux fin d'année 2022
- **Accueil périscolaire** : installation d'une clôture le long des espaces verts et d'un support d'échelle pour accès toiture et calorifugeage des tuyauteries en chaufferie.

- **MEURSAULT :**

- **Centre Sportif Saint-Nicolas** : Travaux d'étanchéité de la véranda, remplacement SSI et chaudières.

- **NOLAY :**

- **Création d'un complexe sportif** : Démarrage des travaux début 2023

- **SAVIGNY LES BEAUNE :**

- **Construction d'un accueil périscolaire** : Démarrage des travaux fin d'année 2022.

ACCESSIBILITE :

- **Notification des marchés de travaux de mise en accessibilité phase 3 de 2 bâtiments** : salle de sports de Saint-Nicolas de Meursault et crèche de Nolay.
- **Etudes pour les travaux de mise en accessibilité de la phase 4** : pour le site de Jean Desangle

- **Suivi des actions dans le cadre de l'amélioration énergétique des bâtiments communautaires.**

- Installation de visiophones dans les structures
- Etudes pour la mise en place du nouveau marché de Chauffage/ventilation/Climatisation (2023-2028)

- **Z.A.C. :**

- **ZAC du Pré Fleury** : étude de la 2eme phase d'aménagement
- **ZAC PORTE DE BEAUNE** : renouvellement des couches de roulement
- **ZAC des CERISIERES** : maitrise d'oeuvre pour la création d'un giratoire



LA PLATEFORME RESSOURCES

- Assistance technique

En 2021, 12 communes ont bénéficié de l'assistance de la Plateforme Ressources sur un total de 53 que compte la Communauté d'Agglomération. 12 projets communaux ont été accompagnés

- Assistance à la rédaction de délibérations pour les communes adhérentes

En 2021, la Plateforme Ressources a aidé à la rédaction de 21 délibérations pour le compte des communes.

Demandes de subventions : 5

Demande d'assistance de la Plateforme Ressources : 4

Demande d'adhésion à la Plateforme Ressources : 1

Approbation de résultats de consultation : 3

Dont maîtrise d'œuvre inférieure à 90 000 € H.T.

- Dont travaux procédures adaptées supérieures à 15 000 € H.T. : 3

Approbation d'avenants aux marchés : 0

- Dont maîtrise d'œuvre

- Dont travaux

Approbation contrats assurances + contrôle technique + SPS : 0

Approbation de projet ou de programme : 5

Modification de plan de financement ou enveloppe financière :

Assistances à la notification de marchés, tranches optionnelles et d'avenants :

- assistances pour un montant de 909 664,72 € / TTC actualisé.

- Communes – Opérations – Dépenses d'investissement T.T.C.

La Plateforme Ressources assiste les communes dans les opérations de contrôle des factures avant mandatement des dépenses d'investissement liées aux études et aux travaux qu'elle suit. En 2021, elle a aidé au contrôle de 68 opérations de paiement réparties comme suit :

BLIGNY LES BEAUNE	Réhabilitation du bâtiment Mairie	1	4 400,00 €
BOUZE-LES-BEAUNE	Restauration église	23	301 938,59 €
CHOREY-LES-BEAUNE	Aménagement rue des Rêpes	2	4 356,12 €
CORMOT-VAUCHIGNON	Création d'un gîte de groupe	2	11 166,00 €
MEURSANGES	Halle artisanale et culturelle	1	420,36 €
MEURSAULT	Réhabilitation du groupe scolaire la Goutte d'or	6	106 629,74 €
MEURSAULT	Réhabilitation façade de la Mairie	7	145 465,07 €
MONTAGNY LES BEAUNE	Rénovation-Extension de la salle à usages multiples	1	4 980,00 €
PERNAND-VERGELESSES	Réaménagement salle L.Pavelot	4	2 725,98 €
SAINT-AUBIN	Travaux voirie Rue du Paradis	5	14 892,76 €
SAINT-AUBIN	Travaux de voirie Rue de la Fontenotte	4	10 189,57 €
SAINT-AUBIN	Réfection d'un logement	2	6 978,00 €
SANTOSSE	Réhabilitation de la mairie	63	248 381,84 €
SAVIGNY LES BEAUNE	Rénovation-Extension du complexe sportif	57	216 530,95 €
VOLNAY	Réaménagement mairie	4	19 631,02 €
	TOTAL	182	1 098 686,00 €

- **Assistance à la conduite des projets communaux**

Assistance à la conduite de chantier : 4 interventions

Assistance à la réception de chantier : 3 interventions

- **Assistance à la conduite des projets communaux de voirie**

SAINT AUBIN :

Travaux de réfection de voirie de la rue de la Fontenotte au hameau de Gamay. L'année 2021 a été marquée par le commencement des travaux de la tranche ferme. L'entreprise ROGER MARTIN a été attributaire du marché d'un montant de 133 280,94 € TTC pour la tranche ferme et de 145 078,32 € TTC pour la tranche optionnelle. Les travaux ont débuté le 15 décembre 2021.

Perspectives 2022

BOUZE LES BEAUNE	Travaux de restauration de l'Eglise SAINT-VINCENT
PERNAND VERGELESSES	Travaux d'aménagement de la salle L. PAVELOT
MEURSAULT	Réhabilitation du groupe scolaire la goutte d'Or Réhabilitation façade de la Mairie
SAVIGNY LES BEAUNE	Travaux de réhabilitation et extension de la salle multisports
SAINT-AUBIN	Travaux de voirie Réhabilitation d'un logement communal
VOLNAY	Réaménagement de la mairie
CORMOT-VAUCHIGNON	Réhabilitation d'un bâtiment Communal en gîte
BLIGNY LES BEAUNE	Création d'un lotissement Création de logements locatifs
MONTAGNY LES BEAUNE	Agrandissement de la salle à usages multiples
POMMARD	Rénovation énergétique et aménagement de l'école
SANTOSSE	Travaux de réhabilitation de la Mairie et mise en accessibilité et d'un logement
MERCEUIL	Extension de l'école primaire
COMBERTAULT	Création de logements locatifs
CORGENGOUX	Isolation thermique de l'école
TAILLY	Extension du bâtiment de la Mairie

Les Actions économiques et d'aménagement





Le Développement Économique:

Un partenariat d'envergure a été signé entre la CCI Bourgogne Métropole et l'Agglomération. Celui-ci permettra notamment aux deux institutions d'unir et de structurer leurs efforts en faveur d'une politique très volontaire de formation notamment en direction des jeunes, dans un lien privilégié avec les entreprises.

Le 20 décembre 2021, Alain Suguenot Président de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et Pascal Gautheron Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne ont signé une convention cadre de partenariat. Elle porte sur des domaines communs de l'économie et notamment l'impact de la pandémie de COVID19, de l'attractivité des territoires et de la transition énergétique.

Cette coopération sera déclinée dans les 5 axes d'intervention suivants :

- Axe 1 : Disposer d'une vision précise et partagée de l'économie du territoire
- Axe 2 : Ouvrir d'autres perspectives pour la formation en lien avec les entreprises sur le territoire de la collectivité
- Axe 3 : Connaître les besoins en logement des salariés des entreprises du bassin
- Axe 4 : Identifier, avec l'interprofession, les activités ou métiers manquants, ou sous-représentés, dans la chaîne de valeur de la filière Viti-Vinicole
- Axe 5 : Renforcer la collaboration dans le domaine de la transition énergétique





- Le Fonds Régional des Territoires :

Pour ce fonds, la CABCS a versé 100 000 € et la Région a contribué à hauteur de 206 992 € en investissement et 51 748 € en fonctionnement.

Il s'agit d'un dispositif d'aide directe, sous forme de subventions à l'investissement pour les entreprises de moins de 10 salariées pouvant aller jusqu'à 10 000 €, sous réserve de la constitution d'un dossier de demande.

Les dossiers ont été analysés avec la plus grande rapidité dans le cadre d'un jury composé d'élus de l'Agglomération et de représentants sociaux professionnels.

L'animation du Fonds régional des territoires a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or Dijon Métropole.

En 2021 :

- 5 jurys se sont réunis examinant 75 dossiers au vu de 250 contacts et 50 dossiers inéligibles.
- 48 entreprises ont obtenu un accord de subvention représentant un total de 224 509 € de subventions accordées soit une moyenne par dossier de 4 700 € environ de subventions.

#L'AGGLO' S'ENGAGE !

POLITIQUE DE L'HABITAT

Les principales actions engagées au cours de l'année

L'ensemble des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026 ont pu être engagées :

- Les données spécifiques aux logements vacants (LOVAC) ont été demandées auprès des services du ministère, et recueillies. Le traitement de ces données permettra de quantifier le nombre de logements inoccupés par commune, de qualifier la notion de vacance sur le territoire de l'Agglomération et de proposer un panel d'outils pour agir ;
- Des premières rencontres avec les communes du territoire ont eu lieu, afin d'échanger sur les sites ayant vocation à accueillir du logement. Une fiche-projet a pu être élaborée pour un projet d'habitat à Nolay et à Santenay, elle a pour objectif de faciliter la réflexion du projet en amont (définition du projet) et l'échange avec les opérateurs, aménageurs, constructeurs, susceptibles d'intervenir dans le montage de l'opération ;
- Accompagnement de la commune de Beaune dans la mise en place du dispositif d'autorisation préalable au changement d'usage des locaux d'habitation, pour encadrer le développement des meublés de tourisme.
- L'enquête emploi-logement, conçue en 2020 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), a été adressée aux salariés et directions des ressources humaines des entreprises présentes sur le territoire de l'Agglomération ;
- Les modalités d'octroi des règlements d'intervention des différents dispositifs d'aides du PLH (fonds de portage foncier, développement et rénovation des logements communaux, opérations d'habitat exemplaires, destinées aux seniors autonomes) ont été redéfinies et approuvées lors du Conseil communautaire du 28 juin 2021. Ces dispositifs visent à favoriser le montage d'opérations d'habitat sur le territoire et à diversifier l'offre de logements ;
- La mise en place des outils en matière de suivi du parc social (logements sociaux gérés par les organismes bailleurs), la Conférence Intercommunale du Logement (Cil) et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID), a pu être préparée. Ces outils ont pour objectif de définir une stratégie territoriale d'attributions des logements sociaux, d'assurer une gestion partagée des demandes de logement social et satisfaire le droit à l'information des demandeurs ;
- Des discussions et des négociations ont eu lieu avec les 4 bailleurs sociaux présents sur le territoire de l'Agglomération (Orvitis, CDC Habitat, Habellis, OPAC Saône-et-Loire) concernant leur Convention d'Utilité Sociale (CUS), c'est-à-dire la feuille de route conclue entre l'État et les organismes de logement social qui présente la politique patrimoniale du bailleur, ses engagements et ses objectifs ;



- Les réflexions sur le devenir de l'aire d'accueil des gens du voyage de Beaune et de l'aire de grand passage se sont poursuivies ;
- Concernant l'amélioration énergétique du parc privé, le financement du Pôle Rénovation Conseil (espace conseil France Renov' porté par le Pays Beaunois, porte d'entrée sur l'Agglomération pour toutes les questions relatives à la rénovation énergétique des logements) et le dispositif d'Aide Réno', destiné aux propriétaires occupants d'une maison sur le territoire communautaire qui engagent des travaux de rénovation, se sont poursuivis. Les réflexions sur les modalités d'accompagnement des copropriétés ont été lancées.



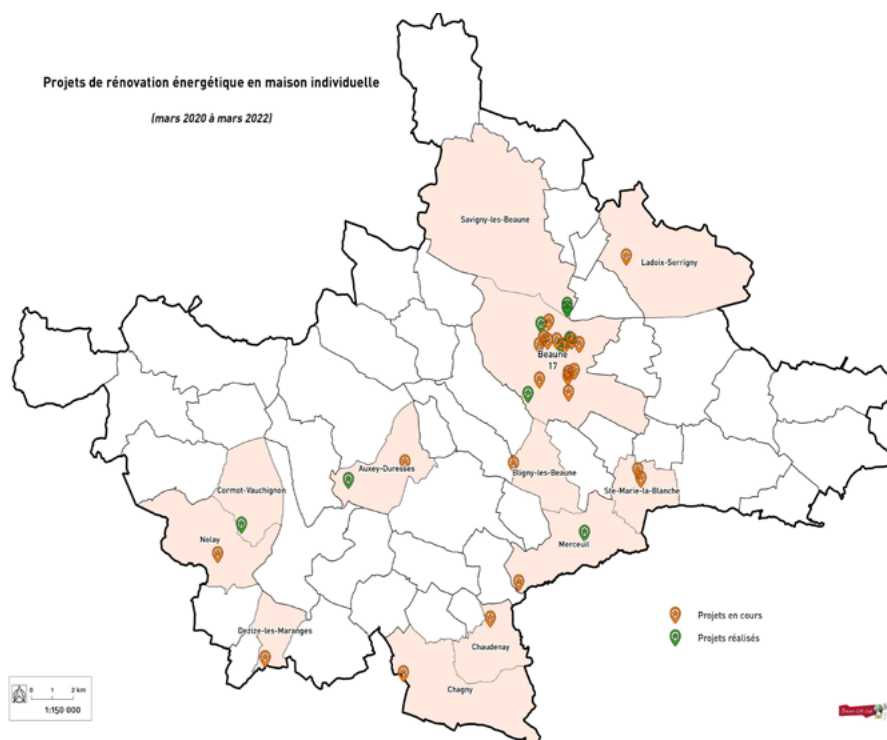
- Le nouvel observatoire habitat-foncier été structuré et alimenté avec les dernières bases de données, de les traiter, il permettra notamment de faire le bilan du PLH chaque année (dynamiques du territoire, tendances démographiques, évolution du parc de logements)
- Un guide pratique à destination des élus et une brochure « Tout savoir sur le PLH 2021-2026 », destinée au grand public, ont été élaborés pour être communiqués en 2022. Ces documents ont pour objectif d'aider à mieux s'approprier la mise en œuvre opérationnelle du PLH, et les actions mises en place par l'Agglomération sur cette thématique.



Les projets soutenus

L'Agglomération a accordé son soutien à :

- un projet de construction d'Orvitis de 15 logements sociaux destinés aux seniors autonomes sur la commune de Beaune, à côté de la résidence autonomie « Les Primevères ». Cette opération participe au développement d'une offre de logement adaptée et abordable à destination des personnes âgées sur le territoire communautaire,
- la rénovation énergétique d'un logement communal à Thury,
- 23 nouveaux dossiers de demande d'Aide Réno'.



Les perspectives

- Réalisation d'un état des lieux de la vacance par commune
- Elaboration du bilan 2021 du PLH et réunion du comité de pilotage interpartenarial
- Rencontres des communes et des opérateurs immobiliers pour échanger sur les projets habitat et faciliter le montage d'opérations,
- Organisation d'un atelier thématique à destination des élus,
- Communication sur les dispositifs d'encadrement des meublés de tourisme
- Exploitation des résultats de l'enquête emploi-logement
- Mise en place de la CIL et du PPGDID,
- Connaissance plus fine de l'occupation actuelle de l'aire d'accueil de Beaune et lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une aire de grand passage,
- Elaboration d'un 1er état des lieux du parc en copropriété et définition des modalités d'aides financières à la rénovation énergétique,
- Communication du guide pratique auprès des élus et de la brochure « Tout savoir sur le PLH 2021-2026 » au grand public,
- Conception de différents contenus et supports d'informations
- Organisation de temps d'échanges avec les partenaires.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Arrêt du projet de PCAET 2021- 2027

Le travail d'élaboration du nouveau PCAET s'est poursuivi en 2021 avec une importante mobilisation et implication des acteurs du territoire (communes, entreprises, CCI, CMA, Chambre d'agriculture, syndicat d'énergie, associations, citoyens...) ainsi que des services internes de la collectivité (bilan carbone patrimoine et services).

Des rencontres territoriales ont été organisées avec les communes pour partager le diagnostic et échanger sur les enjeux et les actions à conduire à leur échelle. Un questionnaire a été préalablement adressé pour mieux cibler les attentes et les priorités. Ces rencontres ont mis en lumière l'importance des communes dans la réalisation des actions du PCAET, et leur rôle, indispensable, de relais de proximité.

Le projet a été approuvé en Conseil communautaire le 20 septembre 2021 et adressé pour avis aux personnes publiques associées (Préfet, Région, MRAE), en vue d'une concertation publique et d'une approbation début 2022.

La stratégie est déclinée en 8 orientations, avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et des émissions de polluants atmosphériques, ainsi que des objectifs de production d'énergies renouvelables.

Les 8 orientations déclinant la stratégie permettent d'aborder l'ensemble des thématiques :

- six orientations se déclinent à l'échelle territoriale, avec une large contribution des partenaires dans chacune d'entre elles,
- la septième orientation cible l'accompagnement des communes,
- la dernière orientation est relative à l'exemplarité de la CABCS, objectif qui se retrouve également, de façon transversale, dans les autres orientations.

8 orientations stratégiques

20 actions opérationnelles

3 échelles d'intervention
Territoire
Communes
Interne

1 Vers des filières économiques plus durables

2 Promouvoir une mobilité sobre en carbone

3 Aménager durablement le territoire

4 Investir dans les Energies Renouvelables et inciter les porteurs de projets

5 Adapter le territoire aux effets du changement climatique

6 Améliorer la qualité de l'air

7 Accompagner les communes dans leur démarche énergie climat

8 Renforcer l'exemplarité Interne de la collectivité

Les perspectives

- Approbation du PCAET et lancement des premières actions. Des conventions pluriannuelles seront passées avec les principaux partenaires pour préciser et coordonner l'action de chacun. Un nouveau cycle de manifestations et d'évènements sera proposé
- Dépôt de la demande d'attribution du label Cit'ergie devenu « Territoire engagé pour la transition écologique », avec le soutien de l'ADEME.



AFFAIRES FONCIERES

En 2021, le service foncier gère 318 hectares de terrains dont 134 ha en pleine propriété et 184 ha par le biais de conventions de mise à disposition.

Ces terrains sont utilisés dans les divers aménagements tels que les zones d'activités, les Etangs d'Or, la baignade naturelle de MONTAGNY LES BEAUNE, les voies douces, mais aussi les stations d'épuration et leurs équipements, les équipements sportifs, les déchetteries et les accueils périscolaires.

Les 21 zones d'activités gérées par la Communauté d'Agglomération représentent environ 100 hectares, dont 25 ha restant à commercialiser et 22 ha à aménager au 31/12/2021.

De plus, le service foncier intervient dans le cadre opérationnel du fonds de portage foncier (PLH) et réalise les servitudes nécessaires aux différents concessionnaires réseaux.

Quelques chiffres sur l'année 2021 :

ZAC du PRE FLEURY :

- Cession de 5 lots
- Signature de 9 promesses de vente
- Acquisition d'un terrain pour l'aménagement de la phase 2

ZAC des CERISIERES :

- Cession de 4 lots
- Signature de 9 promesses de vente

ZAC de la Porte de BEAUNE :

- Cession de 2 lots
- Signature d'une promesse de vente
- Réalisation de 4 agréments de cession de terrains

ZA LES GOUTEAUX :

- Signature d'une promesse de vente

ZA EN MAREAU :

- Cession d'1 lot
- Acquisition d'un terrain pour l'aménagement de la phase 2

ZA LES NOIROTS :

- Cession d'1 lot
- Signature de 2 promesses de vente

ZA LES TEMPLIERS :

- premières acquisitions foncières

Les perspectives :

La commercialisation des zones d'activités s'est poursuivie à un rythme intense en 2021. Au regard des sollicitations et prospects cela devrait continuer en 2022. De nombreuses procédures et études sont par ailleurs à mener afin d'engager les nouvelles phases de développement sur plusieurs zones : ZA du Pré Fleury, ZA des Templiers, création d'une nouvelle zone à Chaudenay, etc. Les budgets annexes des zones intègrent également les enveloppes nécessaires aux acquisitions foncières et aux aménagements à réaliser.

La gestion du droit des Sols (plate-forme ADS):

Dès le 1er juillet **2015**, la Communauté d'Agglomération a mis en place un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) pour le compte des communes qui ne pouvaient plus bénéficier de l'assistance des services de l'Etat.

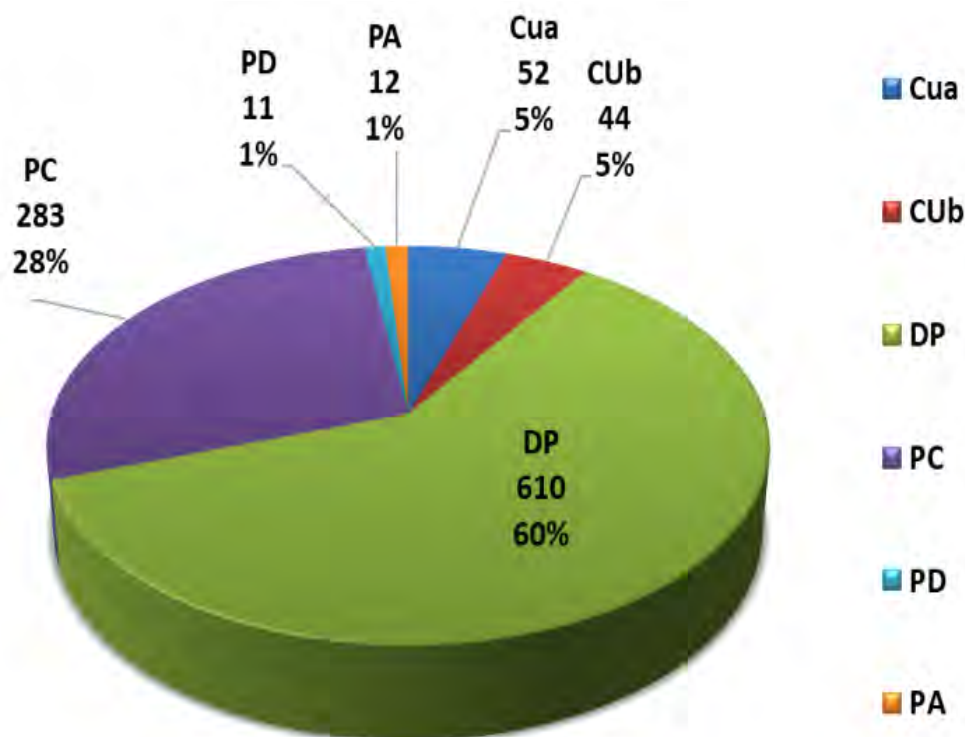
Ce service assure l'instruction des permis de construire, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme...

Le service commun compte 31 communes, représentant environ 20 600 habitants. Les mairies restent le premier niveau d'information des administrés. Elles enregistrent les dossiers puis les transmettent au service pour instruction.

En 2021, le service a traité 1012 dossiers, soit 34 de plus que l'année 2020

L'activité reste, comme les années précédentes, essentiellement concentrée sur le traitement des déclarations préalables (60%) et des permis de construire (28%).

Les actes traités par le service permettent de recenser 85 autorisations délivrées pour la création de logement, un chiffre similaire à l'année 2020. En 2021, toutes les demandes portaient sur des logements individuels, majoritairement des maisons individuelles de 4 et 5 pièces.





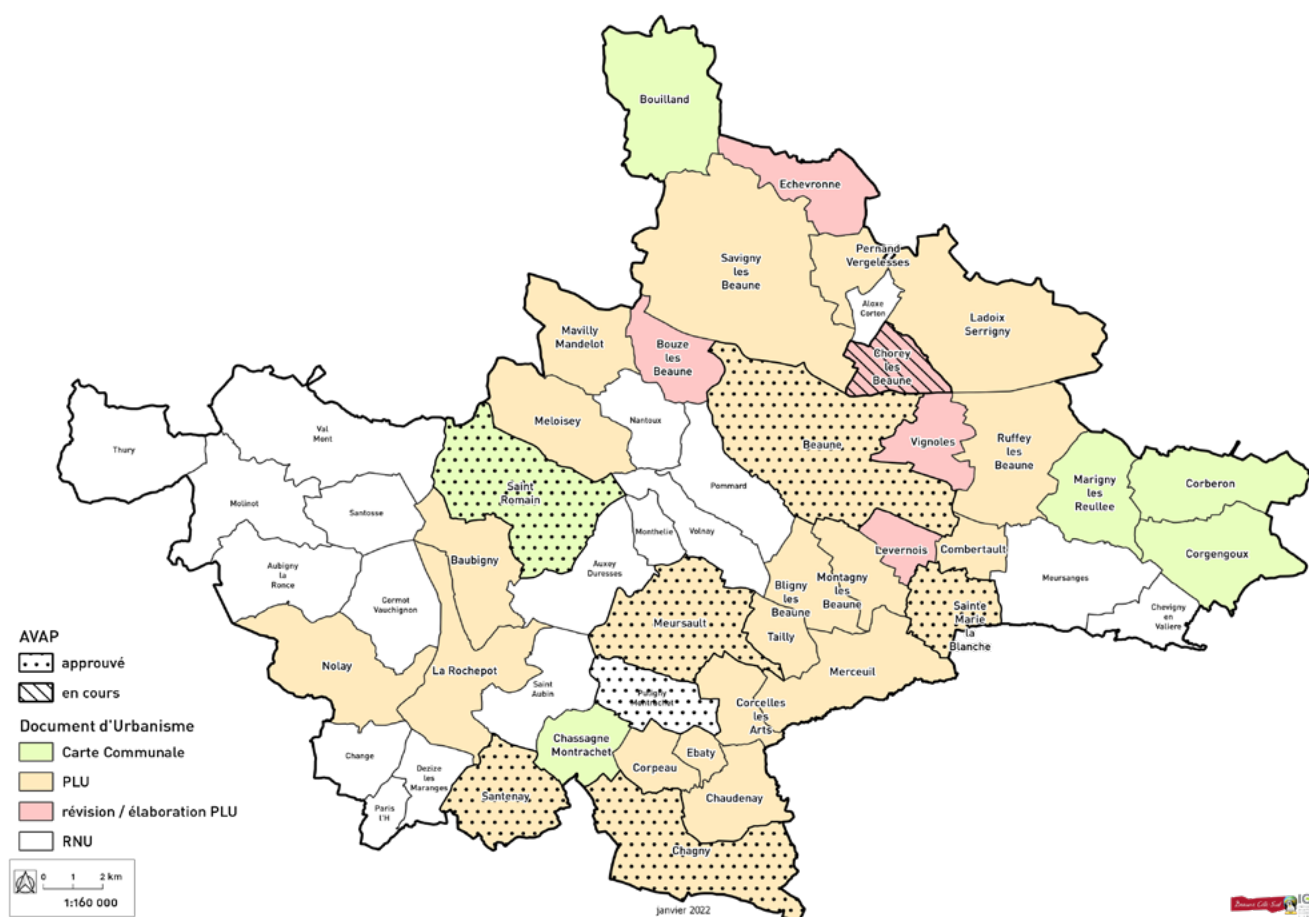
Les perspectives

- Poursuite du déploiement de la dématérialisation du traitement des autorisations d'urbanisme.
- Concernant le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), 2022 sera la première année de mise en œuvre de la dématérialisation, qui fait fortement évoluer les pratiques. Le nouveau service public de dépôt en ligne est opérationnel depuis le 1er janvier 2022. Les autres étapes seront mises en place progressivement (consultations des services, signature, notification...), dans un contexte marqué par une hausse croissante du nombre de dossiers à traiter, signe d'un territoire très dynamique.



Suivi des documents d'urbanisme : PLU, SCOT, AVAP

La Communauté d'Agglomération accompagne les communes dans l'élaboration de leur différents documents d'urbanisme et émet un avis officiel sur les évolutions proposées. En 2021, le service urbanisme a suivi une dizaine de procédures d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et une procédure d'Aire de Valorisation de l'Architecture du Patrimoine (AVAP).

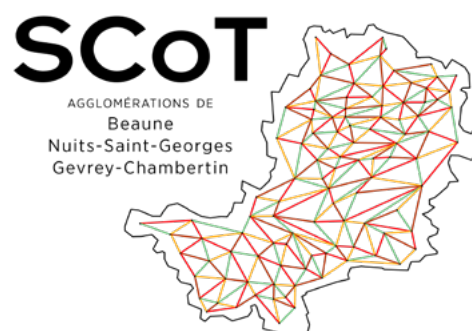


Poursuite de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : 108 communes, 81 550 habitants, 37 500 emplois.

Le SCoT est un projet de territoire partagé entre la Communauté d'agglomération BEAUNE COTE ET SUD et la nouvelle Communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes de NUITS-SAINT-GEORGES, de GEVREY-CHAMBERTIN et du SUD DIJONNAIS.

L'année 2021 a permis aux nouveaux élus de prendre connaissance du travail réalisé, de relancer les réflexions, et de débattre du projet politique.

Plus d'infos sur www.beaunecoteetsud.com

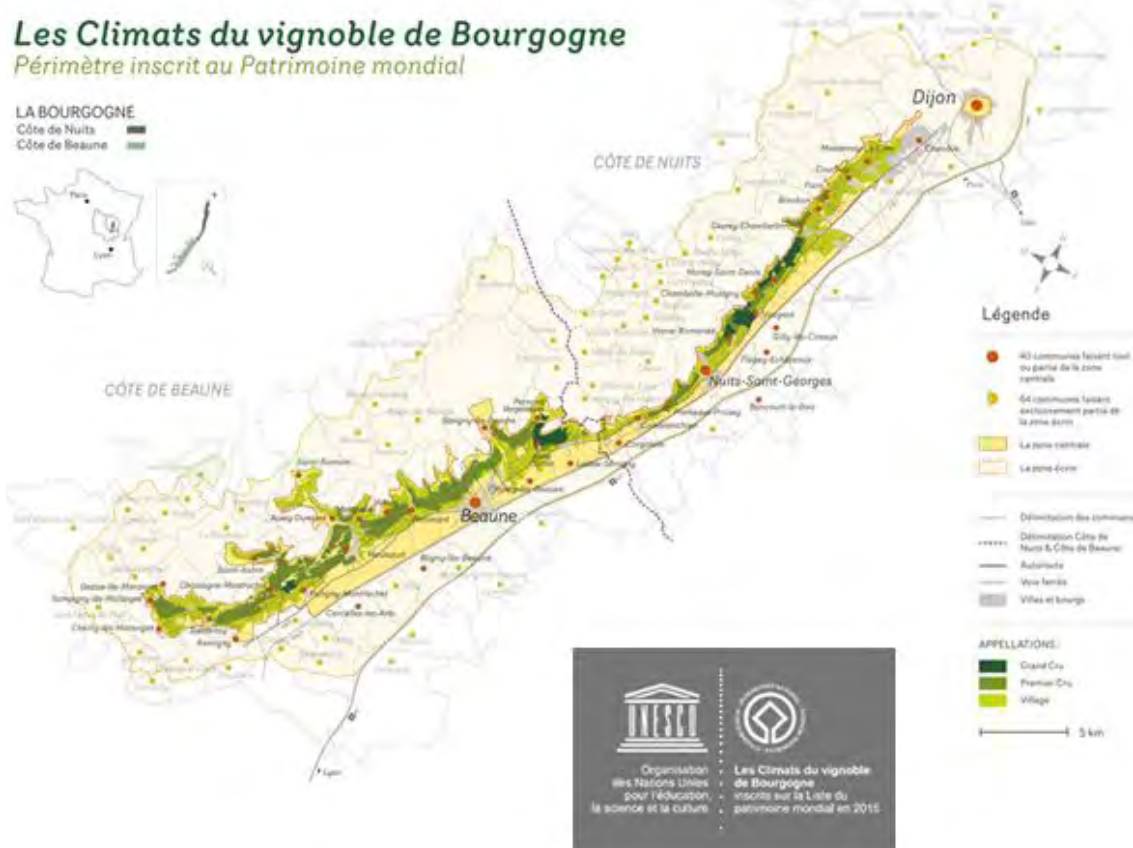


Les perspectives

- Arrêt du projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et envoi aux personnes publiques associées. L'approbation du document devrait intervenir en 2023.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sera finalisé (écriture et validation des règles), proposé à l'arrêt en Comité syndical et envoyé en consultation officielle auprès des partenaires. De nombreuses procédures d'évolution des documents d'urbanisme (PLU, carte communale) sont en cours, la mission d'accompagnement des communes reste donc essentielle, et au cœur de l'activité.

UNESCO

La direction de l'urbanisme a participé tout au long de l'année 2021 aux différentes instances de gestion du site des Climats et la poursuite de la réflexion sur des sujets à enjeux comme les projets d'hébergements touristiques alternatifs, l'installation des antennes relais, le développement des projets éoliens, et la prise en compte de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).



Principaux chantiers prévus en 2021

- Poursuite de l'étude sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du site UNESCO, avec l'élaboration de fiches projets permettant d'expliquer comment prendre en compte la VUE dans les projets.
- Elaboration de la nouvelle convention cadre et du programme d'actions.

Le Système d'Information Géographique (SIG) continuera de venir en appui sur ces différents sujets, un travail important a été fait, et sera encore à fournir, en lien avec les outils de planification (PLH, PCAET, SCOT) et la dématérialisation de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Transport et Mobilité:

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a intégré la compétence transports à sa création en **2007**. Les services assurés par les Conseils Départementaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, qu'ils soient urbains ou scolaires, sur le ressort territorial de la CABCS, ont été repris en gestion directe le 1er septembre **2009**.

Depuis **2014**, l'Autorité Organisatrice de Transport Urbain (AOTU) est devenue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité durable (AOM). Cette nouvelle appellation intègre les actions visant à créer les conditions d'une écomobilité, c'est-à-dire une mobilité limitant l'impact environnemental des déplacements.

Le Plan Global de Déplacement a été approuvé par le Conseil Communautaire en **2013**. Il se décline en **19** actions consacrées à la circulation et au stationnement (**5** actions), au covoiturage (**2** actions), au vélo (**3** actions) et à la marche (**3** actions). Depuis le 27 décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités a modifié le Code des Transports en créant un comité des partenaires.



Les transports urbains

Le nouveau réseau de la CABCS est géré en Délégation de Service Public par KEOLIS depuis le 1er avril **2016** et la nouvelle offre de transport en commun est effective depuis le 1er septembre **2016**.

Le réseau se compose de :

- **5** lignes urbaines
- **5** lignes interurbaines
- **4** services de transport à la demande zonal pour les communes de la CABCS non desservies par une ligne régulière.

Les lignes sont fréquentées majoritairement en heures de pointe : des pics de fréquentation bien distincts sur les lignes urbaines et interurbaines :

- Le matin entre 7h et 9h
- A l'heure du déjeuner entre 12h et 14h
- Le soir entre 16h et 18h

Les lignes urbaines et interurbaines sont majoritairement fréquentées par un public scolaire. Le TAD est avant tout utilisé pour aller à Beaune et Nolay (65% des demandes).

La desserte de la baignade naturelle de MONTAGNY-LES-BEAUNE a été renouvelée pour la troisième année. Elle a été mise en place du 6 juillet au 31 août et assurait la liaison entre la gare de BEAUNE et la baignade grâce à 8 arrêts. 377 personnes ont été transportés, ce qui est stable par rapport à 2020.

L'application TIXIPASS est en service depuis avril 2021. Elle permet d'acheter directement en ligne son billet de l'avoir sous forme dématérialisée. La campagne de communication a débuté en juin 2021 pour l'utilisation de ce service.



Le nouveau bus électrique ISUZU a été présenté en septembre 2021 en 1ère mondiale puis mis en service le 15 novembre 2021.

Les transports scolaires :

En complément du réseau urbain, 58 circuits scolaires dont 23 circuits primaires et 35 circuits secondaires, desservent les communes de la CABCS pour rejoindre les établissements scolaires. Ils sont gérés dans le cadre de marchés publics assurés par deux prestataires : TRANSARC et TRANSMONTAGNE.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2015, des frais d'inscription sont demandés pour l'accès au service depuis la rentrée 2016. Les tarifs sont restés inchangés en 2021 :

- 30 € pour le 1er enfant
- 20 € pour le 2e enfant
- 15 € pour le troisième enfant
- Gratuité au-delà

2828 élèves ont été inscrits sur la période et 2772 cartes scolaires ont ainsi été éditées en 2021.



Les réflexions concernant le renouvellement du marché des transports scolaires au 1er septembre 2021 ont été engagées en fin d'année 2020. Elles se sont poursuivies pour un lancement de consultation en début d'année 2021. En septembre 2021, les prestataires ont été reconduits.

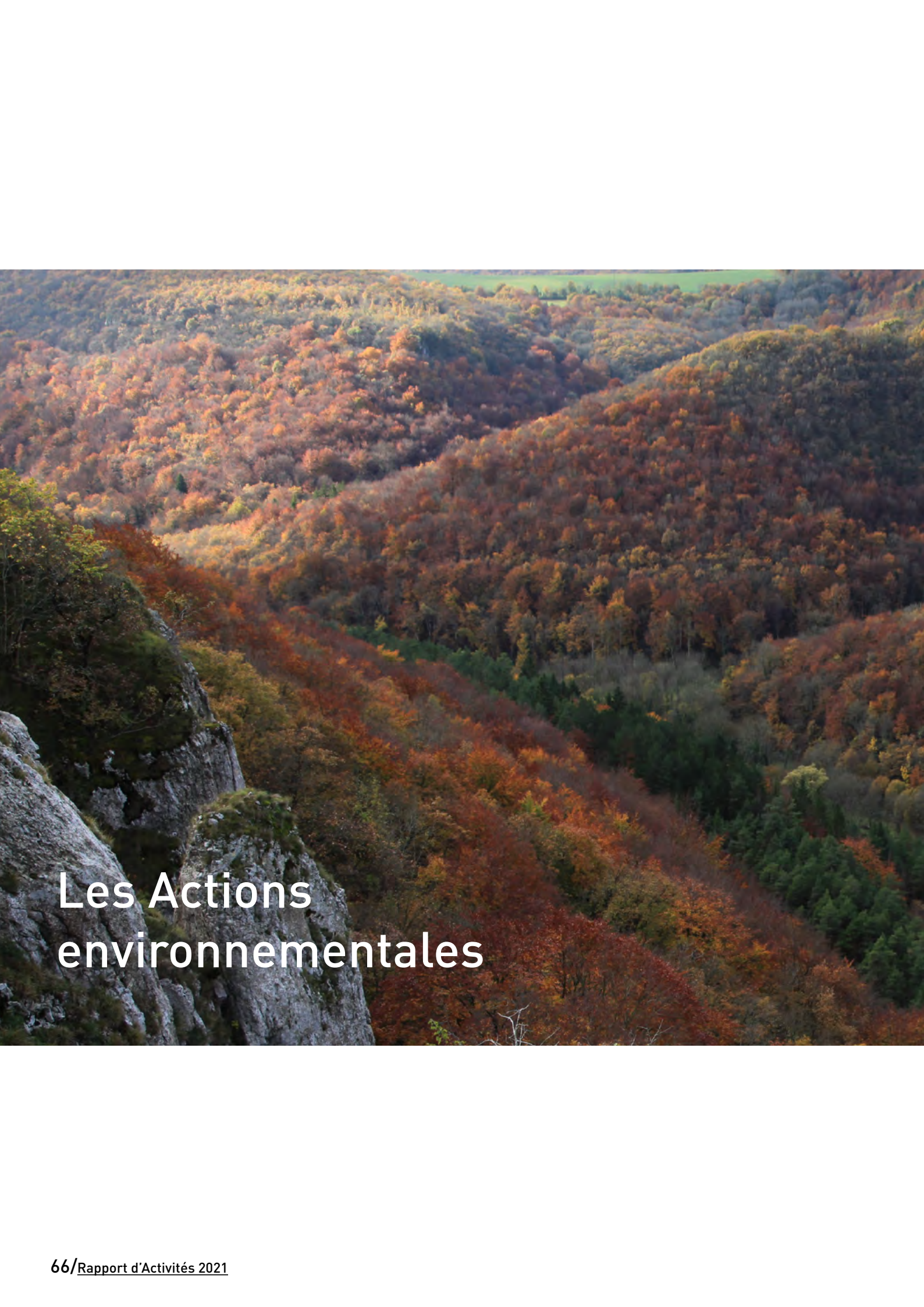
Il est à noter un budget maîtrisé avec des prix en baisse sur le lot TRANSARC (amortissement des véhicules et optimisation des circuits).

De plus, un suivi en temps réel avec la géolocalisation a été renforcé avec la mise en place de vidéos surveillances dans les bus.



Perspectives 2022 :

- Etude Mobilité Concertation avec les communes début d'année 2022
- Encourager les actions qui réduisent l'auto-solisme
- Construction d'une liaison douce entre Beaune et Savigny-lès-Beaune (phase d'étude)
- Lancement de la procédure de renouvellement de la DSP.
- Poursuite du Comité des partenaires en lien avec la loi LOM



Les Actions environnementales



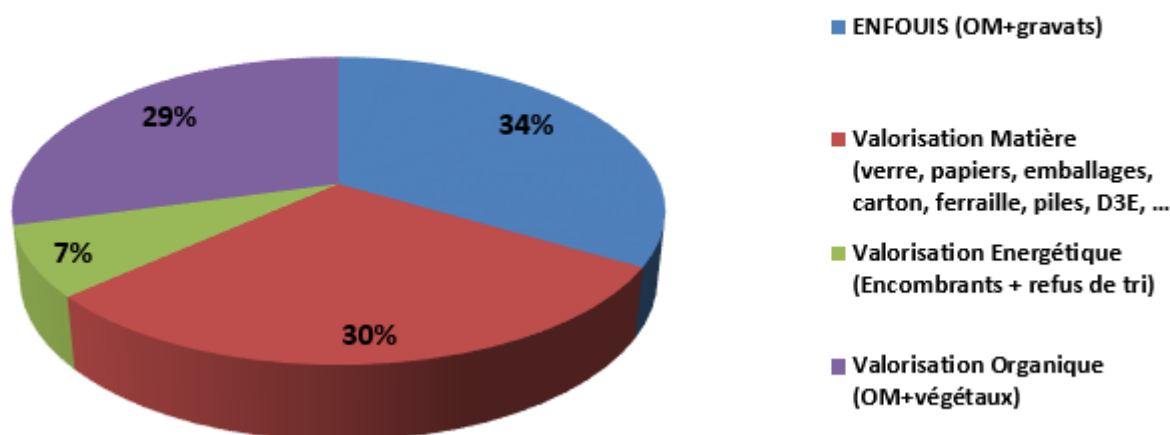
Les déchets :

La Communauté d'Agglomération est compétente pour la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchèteries sur 46 communes de son territoire. La compétence Traitement est assurée, depuis le 1er janvier 2018, par le SMET 71.

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19, qui a modifié la production de déchets sur le territoire communautaire, ainsi que l'activité du service Déchets..

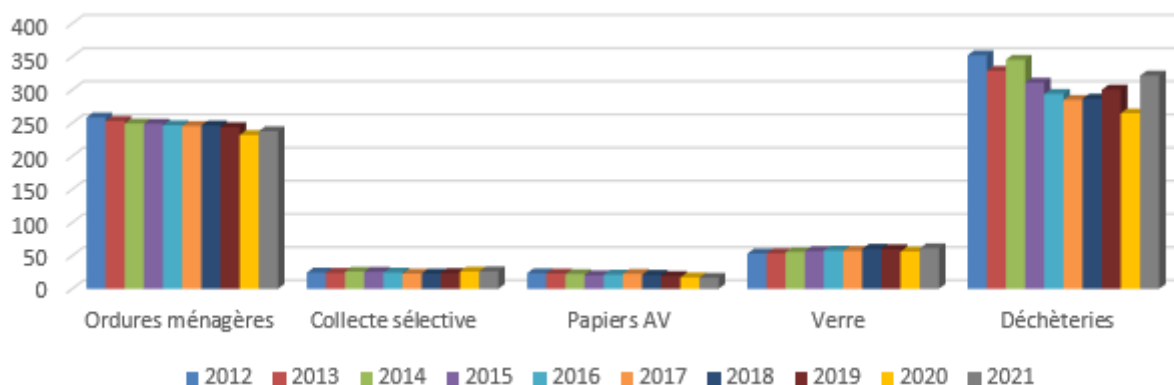
Répartition des déchets :

REPARTITION DES TONNAGES 2021
suivant les exutoires



Après la baisse des tonnages observée en 2020, on observe une augmentation sur l'année 2021 (+12%) sauf pour les papiers et ce, malgré les incidences de la crise sanitaire avec la fermeture des restaurants encore une partie de l'année.

Concernant les déchèteries, les tonnages ont fortement augmenté sur l'ensemble 4 déchèteries et sur tous les flux (+23%).



Devenir des déchets :

Depuis le 1er janvier 2018, les ordures ménagères sont traitées à l'usine de Tri-méthanisation ECOCEA gérée par le SMET 71 (10 694 tonnes en 2021), permettant ainsi de valoriser 47% des tonnages en compostage, le reste, 53% est enfouis.

Les Déchets Non Recyclables (DNR) des déchèteries ainsi que les refus de tri sont valorisés dans l'usine de l'entreprise BOURGOGNE RECYCLAGE pour être transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) (1 973 tonnes en 2021) et ainsi être valorisés énergétiquement.

Les déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à TRAVOISY pour être triés puis conditionnés sous forme de balles (1 193 tonnes en 2021). Une grande partie de nos emballages sont recyclés en Bourgogne Franche-Comté notamment les plastiques, le PET Clair est recyclé par l'usine Plastipak de Sainte-Marie-la Blanche (21) et le PEhd à l'usine MBP de Chalon-sur-Saône (71) ainsi que les cartons, qui sont recyclés par la papeterie GemDoub de Novillars (25). Les briques alimentaires sont recyclées dans les Vosges, l'aluminium et l'acier dans le Nord de la France.

Les papiers collectés en apport volontaire, sont entreposés au centre de tri de l'entreprise Bourgogne Recyclage avant d'être acheminés à la papeterie Norske Skog à GOLBEY (88) (755 tonnes en 2021).

Le verre, collecté en apport volontaire, est recyclé à l'usine de VERALLIA de CHALON SUR SAONE-71. Il est refondu et transformé en nouveaux pots et bouteilles en verre (2 752 tonnes en 2021).

Les cartons, la ferraille, le bois, les D3E, les piles, le plâtre, le Mobilier, les radiographies, les cartouches d'encre, les capsules de café, collectés sur les 4 déchèteries du territoire (MEURSAULT, SAVIGNY-LES-BEAUNE, NOLAY et TRAVOISY) sont recyclés dans diverses usines en France (4 350 tonnes en 2021).

Enfin, les végétaux collectés en déchèteries sont transformés en compost à ALLERIOT-71 (3 744 tonnes en 2021), les déchets dangereux sont dépollués et valorisés à DIJON-21 (142 tonnes en 2021) et les gravats sont enfouis dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes à BLIGNY-LES-BEAUNE (4 376 tonnes en 2021).



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2021-2026) :

En 2021, l'Agglomération a validé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour rappel, le PLPDMA de l'Agglomération élaboré pour une durée de 6 ans, est en cohérence avec les objectifs de la région BFC et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur la réduction globale de :

- -15 % de DMA entre 2010 et 2025
- -20% de DMA entre 2010 et 2031.

Certains flux de déchets pris en charge en déchèterie sont ciblés par les objectifs de réduction suivants :

Flux	Réduction entre 2010 et 2025	Réduction entre 2010 et 2031
Végétaux	-17 %	-45%
Encombrants/DNR	-34 %	-38%
Inertes/Gravats	-13%	-13%

Une partie des actions prévues en 2021 ont dû être annulées surtout sur le 1er semestre à cause du COVID et des mesures sanitaires en vigueur.

EN 2021, LES ACTIONS PHARES ETAIENT :

Communication autour du PLPDMA :

- . 2 campagnes abris-bus (janvier et novembre)
- . 1 article dans le magazine « Vivre à Beaune »
- . 16 articles de presse

Sensibilisation des publics



- 209 scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.
- 80 personnes sensibilisées lors d'animations périsco et extra scolaires
- 200 personnes sensibilisées grâce aux stands lors des Fêtes du quartier Bretonnière à Beaune, les Ateliers zéro déchets Zéro Gaspillage proposés par le service Déchets de l'Agglomération et par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, lors de temps d'échanges en porte à porte ou sur les sites de compostage partagé.
- 12 hébergements touristiques ont été équipés en outils de communication et matériel pour réduire la production de déchets lors de l'accueil de leurs clients.
- 181 foyers ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets en 2021, lors de sensibilisation dans les immeubles.

Eco-exemplarité de la collectivité

- 10 prêts de matériel de tri et/ou de gobelets réutilisables ont été réalisés.



Réduction des déchets en hébergements touristiques

- 12 meublés de tourisme sensibilisés (gîtes en majorité). Outils de communication : Guides (remis en Français x 8 Anglais x 7 Allemand x 6), Mémos (remis en Français x 6, Anglais x8, Allemand x7), Réglettes (x 6), Autocollants Bac de tri (x5), Sacs pré-collecte emballages (x 4) Sacs pré-collecte verre et papiers (x 8), Stop pub (x8), Composteurs (x8)
- Article intégré dans le dispositif préalable au changement d'usage des locaux d'habitation.

Promotion du compostage individuel et collectif

- 10 permanences de distribution organisées (400 composteurs remis)
- 297 foyers individuels se sont dotés de composteur
- 39 foyers ont reçu un 2nd composteur via une participation financière de 25 €
- 64 composteurs pour les foyers individuels ont été échangés
- 2 sites de compostage collectif installés en pied d'immeuble
- 5 établissements scolaires ou de restauration scolaire ont installé un site de compostage
- 4 sites ont été installés en entreprises et associations
- 25 foyers ont eu accès à un site de compostage partagé soit 60 personnes.
- 7 sessions gratuites de broyage de végétaux soit 44h de broyage pour les particuliers entre janvier et novembre à la déchèterie de MEURSAULT et de TRAVOISY. +160 personnes ont été accueillies et environ + 80 m3 de broyat a été produit.



Evolution des tonnages et ratios en Kg/hab./an liés aux actions de prévention des déchets depuis 2010 :

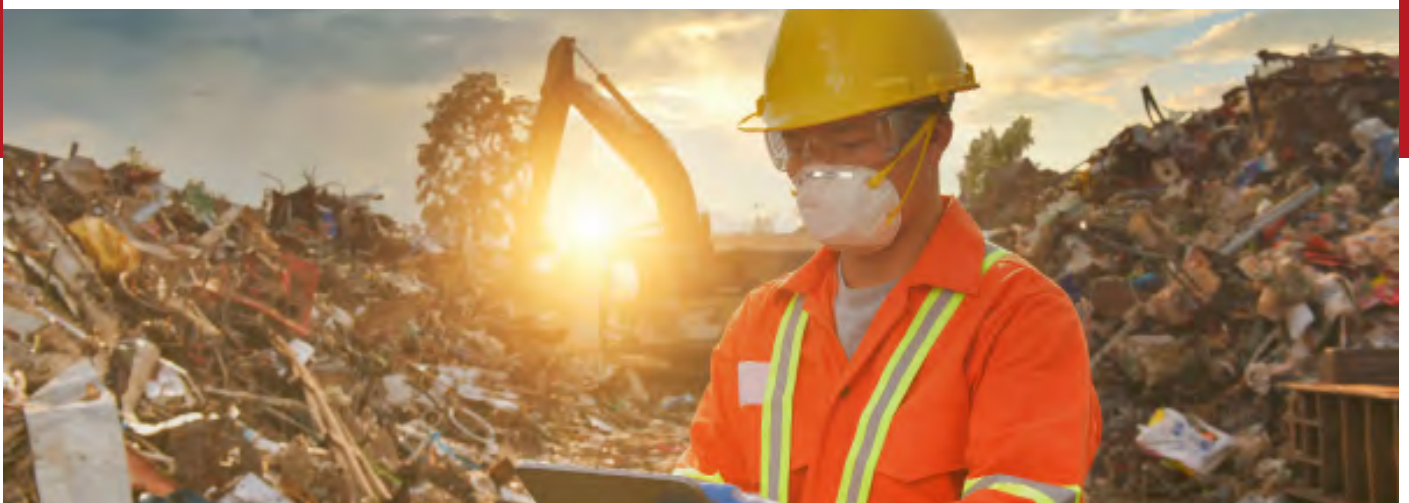
Entre 2010 et 2021 les DMA ont diminué de 3 196 Tonnes (31 709 en 2010 à 28513 en 2021) soit environ -11 %.

Le ratio en Kg/an/habitant des DMA a diminué de 47 Kg en passant de 694 Kg/hab./an à 647 Kg/hab./an soit environ -7%.

Dont, sur la même période :

- Les OMA collectées ont diminué de 1 372 tonnes soit - 10,7% (16 869 tonnes en 2010 à 15497 en 2021), le ratio est passé de 369 Kg/hab./an en 2010 à 351 Kg/hab./an en 2021 soit - 5 % par habitant.
- Les apports en déchèteries, ont baissé de 1 824 tonnes soit -12% (14 840 tonnes en 2010 et 13 016 tonnes en 2021), le ratio est passé de 325 Kg/hab./an à 297 Kg/hab./an, soit - 8 % par habitant.

Après 2020 qui a été fortement impactée par le COVID, la baisse des DMA a continué en 2021 (base 2010), la situation sanitaire ayant freiné les activités commerciales, de loisirs.



Programme de rénovation des déchèteries :

Après la construction de la nouvelle déchèterie de Ruffey-lès-Beaune (Travoisy), ouverte en juillet 2015, des travaux de mise aux normes des déchèteries de Meursault et Nolay ont été réalisés en 2016 suite à des non-conformités relevées lors des contrôles périodiques obligatoires pour les ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement). Ces deux déchèteries restent néanmoins trop petites et vieillissantes, c'est pourquoi, un Maître d'Œuvre a été recruté en vue de réaliser les études et le chiffrage des travaux de réhabilitation, préparer les demandes d'autorisation (permis de construire/enregistrement ICPE) ainsi que la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Redevance spéciale :

La redevance spéciale est obligatoire pour les collectivités qui financent le service de collecte et traitement des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle permet de faire payer les gros producteurs en fonction de leur production réelle de déchets.

Depuis 2012, le système est harmonisé sur l'ensemble du territoire communautaire pour les gros producteurs. Depuis 2013, c'est l'ensemble des administrations qui ont été assujetties au paiement de la redevance spéciale, notamment toutes les communes membres de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal). La mise en place de cette redevance, outre le fait de se conformer à la loi, permet de sensibiliser les producteurs de déchets sur les quantités qu'ils produisent et contribue à les inciter à adhérer aux actions de prévention mises en place par la Communauté d'Agglomération.

En 2021, les recettes liées à la redevance spéciale ont augmenté par rapport à 2020 qui avait très fortement été impactée par la crise sanitaire. Une vaste opération de renouvellement des conventions a été menée durant cette année.

Opérations de communication :

-Sensibilisation des enfants dans les écoles :

La crise sanitaire n'a pas permis de réaliser beaucoup d'interventions scolaires en 2021, néanmoins 133 élèves ont pu être sensibilisés dans les classes ainsi que 177 enfants lors de la journée APER (prévention routière).

-Sensibilisation des usagers au geste du tri :

Les opérations coup de poing ont été renouvelées avec la réalisation d'actions en porte à porte dans le quartier des Blanches Fleurs et la résidence étudiante à Beaune, qui ont permis de sensibiliser 206 foyers ainsi que dans quatre communes du territoire (Bouze-lès-Beaune, Ladoix-Serrigny, Nolay et Mavilly-Mandelot) qui a permis de rencontrer 94 foyers. Les ambassadeurs tri/prévention ont pu également participer à quelques manifestations sur le territoire qui ont permis de sensibiliser 208 personnes.



-Campagne de communication :

Dans le cadre du renouvellement de la convention avec les restaurants du cœur, une nouvelle campagne de communication a été réalisée pour encourager les usagers à trier encore plus leurs papiers.



Une opération dessin « dessine-moi un papier » a été proposée aux écoles du territoire. Trois écoles ont participé et ont pu présenter leurs créations lors d'un spectacle, organisé le 26/06 au complexe sportif de Meursault en présence des élus. Un dessin par école a été retenu et retravaillé pour réaliser des panneaux, actuellement sur les camions de collecte.



20 ans du tri : Cinécyclo



Pour marquer l'anniversaire des 20 ans de la mise en place du tri sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, une opération de sensibilisation a été réalisée du 1er au 10 septembre 2021 dans différentes communes du territoire, en partenariat avec les services milieux naturels et PCAET.

Le visionnage de films documentaires sur le thème de l'Environnement a permis de sensibiliser 174 personnes lors de 7 projections de films.

C'est l'association Cinécyclo qui a été retenue pour réaliser cette prestation, elle se déplace exclusivement en vélo et les participants ont été invités à pédaler pour faire fonctionner le vidéoprojecteur.

Perspectives 2022 :

L'année 2022 sera consacrée à la préparation du passage à l'extension des consignes de tri et la modification du schéma de collecte (plastique-métal/papiers-cartonnages) qui interviendront au 1er janvier 2023 sur l'ensemble du territoire.

Une agence de communication sera recrutée pour mettre à jour les documents de communication (guide, mémo et réglette du tri) et créer une campagne de communication (papier et digitale) pour communiquer sur ces changements.

Renouvellement et lancement des marchés publics :

- Renouvellement du marché de contrôle d'accès sur les quatre déchèteries communautaires,
- Renouvellement du marché de lavage et entretien des PAV,
- Marché de travaux pour la rénovation de la déchèterie de Meursault.
- Marché de réception et transport pour les emballages recyclables



L'eau potable :

Faits marquants

- Mise en service de la station de traitement des pesticides de Chagny en juin 2021 et inauguration en novembre 2021.



Capacité maximale : 2800 m³/jour et 140 m³/h, alimentation par 5 forages. Distribution pour 6000 habitants. Traitement au charbon actif de houille.

Une construction intégrée dans une zone de protection des captages, et des périmètres des monuments historiques ; au dessus des plus hautes eaux connues en cas d'inondations.

- Mise en place d'une unité mobile de traitement d'eau potable sur le puits 4 de Vignoles

Cette unité mobile de traitement a permis de maintenir l'alimentation en eau d'une grande partie du territoire compte tenu de la teneur en pesticides sur ce puits.

Cette unité a été opérationnelle de juillet à octobre 2021 pour pallier les ressources faibles des sources de Savigny pour alimenter les communes de l'ex-SIVOM du pays Beaunois.



- Les réseaux

Chiffres Clefs:

Linéaire
de réseau : **668,8 KM**

Nombre de
branchements : **20790**

Volume produit : **4 660 336 m3**

Volume vendu : **3 382 753 m3**

Nombres de
captages : **37**



La gestion du patrimoine nécessite le renouvellement des réseaux existants.
En 2021, les principales opérations ont été conduites à :

- **Chagny** : améliorations ponctuelles du réseau, amélioration de la sectorisation du Bas service et renouvellement de branchements
- **Chorey-lès-Beaune** : Rue des Chobins, renouvellement réseau (300 ml)
- **Corgengoux** : Hameau de Grosbois, renouvellement réseau. (490 ml)
- **Corberon** : Renouvellement réseau rue de la Tuilerie, rue des Mages et RD 23 (270 ml)
- **Chevigny en Valière** : renouvellement réseau, rue Agney et rue de Mercey (320 ml)
- **Pernand Vergelesses** : rue des Chenevières et route départementale (300 ml)
- **Aloxe Corton** : renouvellement réseau d'alimentation bâche Pernand (500 ml)
- **Pernand – Echevronne** : renouvellement réseau alimentation réservoir Echevronne : tranche 1 (650 ml)
- **Meursanges** : renouvellement réseau rue Marceau et rue des Haras (440 ml)
- **Meursault** : Renouvellement réseau rue des Amandiers et rue Bailly Maître (280 ml)
- **Saint Aubin** : renouvellement réseau rue de la Fontenotte (380 ml)
- **Montagny lès Beaune** : 3ème tranche travaux du programme de renouvellement du réseau hameau du Poil (270 ml)
- **Santenay** : renouvellement réseau rue de la Pérolle (330 ml) + renouvellement réseau maillage Grand Chalon (400 ml)
- **Nolay** : renouvellement réseau rue Lavirotte, rue Beauséjour en coordination avec travaux assainissement (640 ml)
- **Vignoles** : Renouvellement réseau rue du Colombier (350 ml)
- **Tailly** : Renouvellement réseau route de Beaune (170 ml)



Soit un total d'environ **6.1 km** de réseaux renouvelés
(**0.91 %** du linéaire total hors branchements)



Bilan relatif à la protection des captages

Au 31 décembre 2021, sur les 37 captages exploités par la Communauté d'Agglomération :

- 30 bénéficient d'une Déclaration d'utilité publique (DUP) permettant de mettre en œuvre une protection contre les pollutions accidentelles (+ 5 DUP en 2019)
- Les 7 derniers captages ont une procédure en cours



Perspectives 2022 :

- Finalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable (SDAEP) sur le périmètre de la CABCS
- Le programme 2022 de renouvellement des réseaux prévoit d'intervenir sur les communes suivantes :
 - Aubigny la Ronce : renouvellement réseau surpressé (tranche 3)
 - Beaune : Amélioration de l'usine de la Bouzaise pour fonctionnement en période d'étiage sévère
 - Chagny : Dévoisement de l'alimentation de la Maladière et passage sous le canal du Centre, 620 ml
 - Chassagne Montrachet : renouvellement réseau des carrières et rue du Nord
 - Meursault : Renouvellement réseau rue de la Goutte d'Or
 - Pernand – Echevronne : renouvellement réseau alimentation réservoir Echevronne : tranche 2 (800 ml)
 - Pommard / Beaune : interconnexion de Pommard sur le réseau ville de Beaune pour sécurisation réseau,
 - Pommard : Renouvellement réseau rue du Parc et rue de l'Argilière
 - Pernand Vergelesses : renouvellement rue de Vergy
 - Puligny Montrachet : rue Drouhin, renouvellement réseau en coordination avec travaux assainissement et rue derrière le château.
 - Vignoles : Renouvellement réseau rue du Colombier (2ème tranche) et rue de l'église
 - Volnay : rue de la Combe et rue de la Vallée, renouvellement réseau (280 ml)



Assainissement collectif :

Chiffres Clefs:

Linéaire
de réseau : **450 km**

Nombre de
branchements : **16 752**

Nombre de
Stations : **21**

Faits marquants :

- NOLAY : Réalisation d'une phase travaux du programme pluriannuel sur les réseaux d'assainissement : Mise en séparatif quartier Lavirotte (1 100 ml environ) 358 000 € HT



- MELOISEY : inauguration de la nouvelle station d'épuration novembre 2021 (Mise en service progressive depuis novembre 2020).



Les réseaux :

En 2021, les principales opérations ont été conduites à :

- BEAUNE – Station MONGE : Réhabilitation du génie-civil des auges des vis de relevage et renouvellement des 3 vis (200 000 € HT au total).



- CORPEAU-CHASSAGNE-MONTRACHET : Réalisation de la phase travaux 2021 du programme pluriannuel sur les réseaux d'assainissement : sur Chassagne-Montrachet pour 462 000 € HT: rue Capitaine, rue du Château , chemin de la canière : 1 200 ml

- VIGNOLES / LADOIX / CHOREY LES BEAUNE : réhabilitation de regards (lutte contre les Eaux Claires Parasites).



- MELOISEY :
 - o Mise en séparatif de la rue de Pommard entre la rue du Glacis et l'entrée nord, 275 ml
 - o Mise en séparatif de la ruelle Boussard, 55ml

Perspectives 2022 :

- BEAUNE : Lancement du projet de renouvellement / déplacement du poste de relèvement « Laurioz » situé près de la future cité des Vins.
- CORCELLES LES ARTS / EBATY : Consultation pour la création du réseau assainissement et d'une station d'épuration.
- CORPEAU-CHASSAGNE-MONTRACHET : Lancement de la phase 2022 du programme pluriannuel de travaux d'assainissement : Rue des Fargues à Chassagne-Montrachet (estimation : 230 000 €HT) ainsi que voie Cornière et rue du nord et des carrières.
- LADOIX SERRIGNY et CHOREY LES BEAUNE : Lancement d'une étude diagnostique du réseau d'assainissement.
- MEURSAULT : Lancement de la dernière phase du programme pluriannuel de travaux estimée à 430 000 €HT : Renouvellement de 500 ml Rue du Moulin Landin ainsi que renouvellement rue de la Goutte d'Or (prévision du futur transit des EU d'Auxey-Duresses).
- NOLAY : Lancement d'une phase travaux du programme pluriannuel d'assainissement suite à l'étude diagnostique : tranche de travaux estimée à 525 000 € HT.
- PULIGNY-MONTRACHET : Mise en séparatif et renouvellement réseau rue Drouhin (estimation 288 000 €HT)
- SANTENAY : Travaux Chemin sous le Seurre
- Outre les communes précédemment citées, le programme 2022 de renouvellement des réseaux prévoit également d'intervenir sur les communes suivantes :
 - Chagny : améliorations ponctuelles du réseau et renouvellement de déversoirs d'orages. Renouvellement du réseau chemin des stades, 230ml
 - Meursault : renouvellement du réseau d'assainissement rue de la Goutte d'Or
 - Vignoles / Ladoix / Chorey / Ruffey : réhabilitation de regards (lutte contre les ECP).
 - Levernois : Chemisage du réseau assainissement route de Beaune

Assainissement non collectif

La Communauté d'Agglomération a mis en place le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) le 13 avril 2007.

Ses missions sont les suivantes :

- Le contrôle du neuf : vérification des travaux d'assainissement individuel suite à un permis de construire,
- Le contrôle du bon fonctionnement : vérification de l'état de l'assainissement, contrôle du bon écoulement, contrôle des regards, conseil d'entretien et préconisations de modifications éventuelles. Cette mission a été confiée à la société G2C environnement
- Le diagnostic de l'assainissement existant en cas de vente immobilière obligatoire depuis le 1er janvier 2011,
- Conseils, renseignements et accueil du public.

Le règlement du SPANC a été modifié par délibération du Conseil Communautaire le 30/06/2014.

Faits marquants

Sur le territoire de la CABCS, sont présentes environ 3 000 installations. L'activité du SPANC a elle aussi été perturbée par le contexte sanitaire puisque les missions nécessitent des interactions permanentes avec les particuliers et des visites à leurs domiciles.

Le marché de contrôle de bon fonctionnement arrivant à échéance , une consultation a été lancée et attribuée à l'entreprise JDBE le 25 novembre 2021. Les campagnes de contrôle débuteront en 2022.





a) Contrôles des installations neuves et des diagnostics de vente immobilière

Contrôles de Conception et implantation 45
Dont 18 réhabilitations

Contrôles de bonne exécution 26
Dont 17 Réhabilitations

Diagnostics de vente immobilière 72
Dont 7 conformes

b) Contrôles de bon fonctionnement et diagnostics de l'existant

49 contrôle de bon fonctionnement ont été réalisés.



GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Faits marquants

LADOIX SERRIGNY : Réalisation de travaux de curage et d'inspection caméra sur la rue de la gouzotte, la route de Serrigny et RD 973. Le linéaire entretenu représente environ 1870 ml.

AUXEY DURESSES : Réalisation de travaux de curage et d'inspection caméra sur la commune. Les travaux se sont déroulés dans le bourg de la commune. Le linéaire entretenu représente environ 1 500 ml de réseaux avec un dessableur situé dans la rue Polaire. Le tonnage enlevé dans le réseau et le dessableur s'élève à 17.6T.



Dessableur en cours de charge



Matières évacuées lors du curage



Descente d'un intervenant dans le dessableur

Résumé de l'activité 2021 du service

- 464 dossiers d'urbanisme instruits
- 10 124 ml de collecteurs entretenus (3.1% du patrimoine) : 120 000 € pour des curages préventifs, curatifs et fraisages
- 9 244 ml de réseaux inspectés (9 000 €)
- 81 tampons et grilles regards remplacées (60 000€)
- Plus de 200 000 € de travaux de réparations et renouvellement réseaux.

Perspectives 2022

- Le service doit prioriser ses missions, le volume d'activité étant supérieur aux moyens humains et financiers alloués.

Milieux Naturels :

- NATURA 2000 :



La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune »

Ce site de **3 748** hectares, à cheval sur la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire, s'étend du ravin d'Antheuil au Mont Rome. Classé au titre de la Directive Européenne « Habitats, faune, flore », il a pour objectif de conserver et ou restaurer les habitats naturels, la faune et la flore sauvage protégés.



La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Arrière côte de Dijon et de Beaune »

Ce vaste site de **60 720** hectares est délimité par la Côte viticole à l'Est et la Vallée de l'Ouche à l'Ouest et s'étend de Chenôve, au Nord, au Cirque du Bout du Monde au Sud. Au titre de la Directive Européenne « Oiseaux », ce classement doit permettre de maintenir voire restaurer dans un bon état de conservation les populations des oiseaux.

- Programme d'études scientifiques

ZSC : Afin de proposer un nouveau Document d'objectifs pour le nouveau site Natura 2000 « Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune », une étude cartographique et une actualisation des données écologiques a été menée. A la suite d'un marché à procédure adaptée, l'étude a été confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne. Celui-ci a sous-traité au bureau d'étude BIOTOPE la partie cartographie des habitats d'espèces sur les entités à chiroptères.



Sur la Zone de Protection Spéciale, une importante étude a été menée afin de dresser le bilan des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques débuté en 2016. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Côte-d'Or et Saône-et-Loire a étudié l'avifaune ciblée par les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques à savoir l'Alouette lulu, l'Engoulevent d'Europe et l'Œdicnème criard. Ils ont réalisé des inventaires sur

des parcelles engagées et comparé avec des parcelles témoins. L'Œdicnème a fait l'objet d'un suivi méticuleux sur sa zone de reproduction.

En parallèle, le bureau d'étude Faune Flore et Environnement a étudié les parcelles en pelouse bénéficiant d'une mesure de réouverture du milieu naturel.





- Contrats Natura 2000

Sur la ZSC, un contrat forestier « îlot sénescant » a été mis en œuvre avec la commune de Meloisey, pour préserver la biodiversité. Aucune intervention sylvicole sera effectuée sur 9 ha de forêt pendant 30 ans. Aussi, un contrat de fermeture de la cavité souterraine de Meursault a été initié, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, gestionnaire du site. La fermeture de la cavité permettra de limiter le dérangement des chauves-souris. Ce projet sera poursuivi en 2021.

Sur la ZPS, le contrat Natura 2000 initié par la Ville de Beaune sur les pelouses de la Montagne a été finalisé. Les parcelles sous l'esplanade de la Vierge et sur la Montagne Saint-Désirée ont bénéficié d'une restauration du milieu par la coupe de Pins noirs et débroussaillage, et sont désormais entretenus par éco-pâturage pour les 5 prochaines années.

Deux contrats forestiers « îlot sénescant » ont aussi été initiés à Thorey-sur-Ouche et Détain et sont en cours de finalisation.

- **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

Pour la nouvelle campagne de contractualisation des MAEC, les services de l'Etat ont proposé de reconduire les MAEC existantes pour une année. Un nouveau PAEC devait donc être proposé aux services de l'Etat au plus tard début février 2021. Les animateurs Natura 2000 ont donc réalisés un important travail de renouvellement des engagements et d'évaluation des parcelles. Ils ont interrogé les exploitants sur les satisfactions et insatisfactions du programme, et sur leur souhait de poursuivre l'engagement de leurs parcelles. Chacune a fait l'objet d'un état des lieux rapide pour vérifier, à dire d'expert, l'intérêt de la MAEC et valider ou ajuster la reconduction de la mesure.

Pour rappel, 34 exploitants étaient engagés, bénéficiant d'un total de 1 174 300 € d'aides pour les 5 ans d'engagement.

- **Gestion des territoires**

Plus ponctuellement, les territoires de la ZSC et de la ZPS nécessitent une veille des différents projets (aménagements, urbanisme, gestion forestière, ...). Certains de ces projets sont soumis à une évaluation des incidences Natura 2000. Dans ce cadre, le service Milieux Naturels intervient en appui technique auprès du porteur de projet. En 2021, plus de 15 porteurs de projets ont sollicité l'appui technique du service.

- **Communication**

Le contenu du site internet « Beaune Côté Nature » est alimenté par des actualités sur l'activité du territoire. Une vidéo de sensibilisation aux chauves-souris a été conçue en partenariat avec le service communication. Le service Milieux Naturels a assisté les communes de Meloisey et Mavilly-Mandelot dans la conception de panneaux Natura 2000. Les visuels des panneaux Natura 2000 de la Vallée du Rhoin ont été modifiés suite au changement de site Natura 2000.

- **Les Etangs d'Or**

D'une surface d'environ 200 hectares (dont 50 hectares de plans d'eau) et situé sur les communes de MERCEUIL et de TAILLY, le parc des Etangs d'Or présente une mosaïque d'habitats (forestier, zone humide, zone ouverte, plan d'eau plus ou moins profond,) qui ont permis l'implantation et le développement de diverses espèces végétales et animales. Cet aménagement de 16 sites de gravières créées lors de la construction de l'autoroute A6 a été l'un des projets phares de la communauté d'agglomération lors de ces dernières années.

Les étangs d'Or.



**PARC ECO LOISIRS
DE MERCEUIL TAILLY**



• Les plans d'eau de Montagny

D'une surface d'environ **30** hectares, ce site naturel présente une mosaïque d'habitats (saulaie inondée, zone humide, zone ouverte, plan d'eau plus ou moins profond,) Site naturel contre les bassins de baignade à filtration naturel « Beaune Coté plage ».

Espace périurbain très fréquenté qui est géré et entretenu de façon raisonné pour préserver la biodiversité locale en lien avec les élus, usagers et associations locales.

Mise en place de nouveaux panneaux, notamment sur les poches de parking. Suite à la fin de la DSP, le site a été repris en régie.



• Le Castor sur la Bouzaise et la Dheune

Après 900 ans, le Castor d'Eurasie revient naturellement sur notre territoire en remontant les rivières.

La collectivité réalise un inventaire des familles afin de sensibiliser la population pour permettre une appropriation de l'espèce protégée.

Le but étant de consolider les quelques familles dans nos rivières, un plan d'actions est mis en œuvre pour favoriser une bonne gestion des forêts rivulaires (ripisylve).

Dans une perspective de cohabitation, il convient d'identifier les zones où le Castor peut déranger l'activité humaine par une prévention des conflits potentiels. Des animations auprès des communes concernées et des écoles ont été effectuées.

Deux passes à Castor ont été implantées à Chagny sur la Dheune afin de favoriser son expansion



• Les rivières



Le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune** réalise des opérations d'entretien et de restauration sur les rivières dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique.

Fusion des 4 Syndicats et création du SMABVD
Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune a été créé au 1er septembre 2019 par l'arrêté inter préfectoral n°71-2019-07-26-002 du 26 juillet 2019 portant fusion ;

- du syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune,
- du syndicat mixte du Meuzin et de ses affluents,
- du syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoin
- du syndicat mixte d'aménagement de la Dheune.



Ce nouveau syndicat intervient actuellement sur 93 communes et a pour objectif d'ici 2021 de couvrir l'intégralité du bassin versant de la Dheune, à savoir 134 communes pour une superficie de plus de 1000 km²

Projet n°1 : Restauration physique d'un tronçon du lit mineur sur le Monpoulain à Merceuil –24 180,00€ TTC

La commune de MERCEUIL est régulièrement inondée par les débordements du Monpoulain. Ces derniers ont principalement lieu en rive gauche sur le tronçon situé entre l'autoroute A6 et l'entrée du village sur les parcelles ZI54, 55, 58 et 204. Les habitations situées rue Paul MASSON sont ainsi impactées. Le syndicat a mené une action de restauration du lit du cours d'eau sur environ 450m de façon à améliorer les écoulements du Monpoulain en périodes de crues tout en rétablissant les fonctionnalités naturelles du cours d'eau.

Les opérations effectuées :

- Le reprofilage du lit mineur avec maintien d'un lit d'étiage ;
- Le reprofilage des berges en pente douce ;
- La modification du profil en long du cours d'eau par la création d'un lit sinueux ;
- La diversification des habitats aquatiques (re charge, pose d'îlots de blocs de pierre, fixation de matériaux ligneux);
- Le reboisement des berges par la plantation d'arbres et d'arbustes



Avant travaux



Après travaux

Projet n°2 : Protection de berges sur la Dheune à Merceuil – 8 538,00€ TTC

Le syndicat a réalisé des travaux de stabilisation de la berge en rive gauche de la Dheune sur la commune de MERCEUIL. La berge érodée sur environ 30 mètres linéaires et 3 mètres de hauteur constitue également l'accotement du chemin communal N°159 emprunté par des engins agricoles lourds.

Les opérations effectuées :

- Talutage des berges ;
- Pose de géotextile sous l'enrochement ;
- Mise en œuvre de l'enrochement ;
- Végétalisation du dessus de la protection.



AVANT TRAVAUX



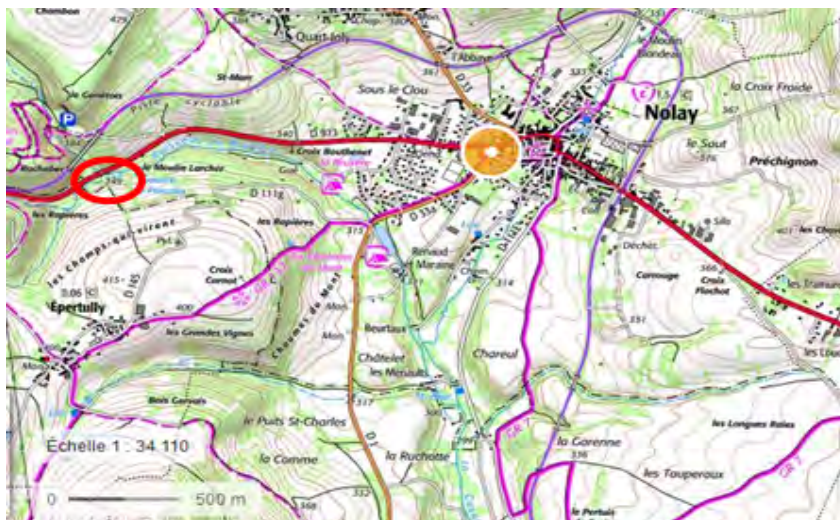
APRES TRAVAUX

Projet n°3 : Mise en défens des berges par création d'abreuvoirs sur le Ruisseau de Bruyère à Nolay – 21 326,51€ TTC

Le ruisseau de la Bruyère, affluent rive droite de la Cozanne, accueille sur la commune de Nolay une population d'écrevisses à pieds blancs. Les inventaires réalisés par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun montrent une population relativement saine mais isolée et dont l'habitat est dégradé.

Cette dégradation est principalement due à deux facteurs :

- le piétinement des bovins qui engendrent le colmatage du substrat,
- la fragmentation des habitats nécessaires à l'espèce (ouvrages infranchissables)



Dans le but de préserver cette population d'écrevisses et d'améliorer le fonctionnement naturel du ruisseau, le syndicat a mis en œuvre plusieurs actions :

- Mise en défens des berges au moyen de clôture type « barbelé » ;
- Création de plusieurs abreuvoirs ;
- Création d'un ouvrage de franchissement du cours d'eau.



Projet n°4 : Restauration physique d'un tronçon du lit mineur sur l'Avant-Dheune à Montagny-lès-Beaune – 15 766,38€ TTC

Le pont communal de l'Avant Dheune situé au hameau de LABORDE AU BUREAU sur la commune de MONTAGNY LES BEAUNE présente régulièrement une réduction de sa capacité d'écoulement due au dépôt de matériaux alluvionnaires sous l'arche. Ce dépôt d'alluvions est généré par l'arrivée à la perpendiculaire d'un fossé agricole en rive droite qui perturbe l'équilibre hydraulique du cours d'eau.

D'autre part, l'Avant Dheune en aval immédiat du pont présente un lit fortement artificialisé. Le lit est incisé, les habitats aquatiques sont homogènes et les écoulements sont uniformes. Le syndicat a mené des travaux de restauration, de façon à améliorer les écoulements de l'Avant-Dheune tout en rétablissant les fonctionnalités naturelles du cours d'eau.



Les opérations effectuées :

- Reprofilage du lit et des berges du cours d'eau sur 300ml ;
- Diversification des habitats aquatiques ;
- Reboisement des berges ;
- Reprofilage du fossé agricole à son exutoire.



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

Projet n°5 : Modification morphologique en amont d'un pont sur la Lauve à Ruffey-lès-Beaune – 13 662,00€ TTC

L'objectif des travaux est d'améliorer les écoulements du cours d'eau au niveau du pont du Bourg tout en améliorant la qualité physique de la rivière.

Le linéaire des travaux est de 95 m avec le pont de la route communale au centre du tronçon faisant l'objet des travaux.



Les opérations effectuées :

- Reprise du tracé de la rivière en amont du pont afin de favoriser des écoulements dans le sens du pont afin de limiter les dépôts de matériaux à l'avenir ;
- Terrassement de l'îlot central en amont du pont pour adoucir la courbure de la rivière en amont immédiat du pont et traiter le foyer de Renouée du Japon ;
- Création des banquettes en aval du pont avec les matériaux extraits sur site (de natures minérales et végétales) ;
- Plantation des arbres et arbustes pour la rivière en amont et en aval du pont.



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

Projet n°6 : Gestion des dépôts sédimentaires sur le Ru du Champy à Ruffey-lès-Beaune – 3 060,00€ TTC

Le ruisseau qui longe le stade de football affiche un lit mineur trapézoïdal d'une largeur de 2,5m environ, dans lequel :

- Les eaux tendent à se réchauffer (lame d'eau élargie),
- Le lit tend à s'envaser du fait de la vitesse d'écoulement réduite en période d'étiage et des berges très pentues qui favorisent l'érosion,
- La végétation hélophyte se développe abondamment notamment en raison du manque d'ombre (ripisylve en rive droite quasi inexistante).

Les travaux ont consisté à :

- Extraire la végétation trop abondante
- Reprofiler le lit mineur en travaillant par remblais-déblais :
- en recréant un lit d'étiage (1,5m de large environ contre 2,5m actuellement), ce qui permettra d'accélérer les vitesses d'écoulement, de limiter le phénomène de réchauffement et de favoriser une meilleure oxygénation de l'eau,
- en recréant des banquettes pour diversifier le milieu et en préservant la végétation hélophyte lorsque cela est possible.

Projet n°7 : Entretien courant de la ripisylve – 2 022,00€ TTC

Les propriétaires ou ayants-droit sont tenus responsables du bon état de la berge et du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit mineur. L'entretien régulier comme précisé par l'article L215-14 du code de l'environnement a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer au bon état écologique de la rivière. Ainsi, les travaux d'entretien correspondant à l'enlèvement des embâcles, la gestion des dépôts sédimentaires et les différents travaux de bucheronnage doivent être entrepris par le propriétaire ou l'exploitant riverain.

Toutefois, le SMABVD peut se substituer aux obligations des riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou d'urgence (conditions fixées au L151-36 à L151-40 du Code rural et de la pêche maritime). Toutes les interventions du syndicat sur des terrains privés nécessitent de disposer d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), quelle que soit la nature des travaux engagés (entretien, restauration, mise en défens, etc.).

Dans le cadre de Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien, le syndicat prend en charge certaines opérations d'entretien régulier (autorisées et déclarées d'intérêt général par arrêtés inter-préfectoraux). Cependant, ces travaux ne sont pas systématiques. Les débris organiques sont très biogènes et favorisent la préservation de la biodiversité. Ainsi, une méthode de gestion est appliquée afin de rendre un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers :

Concernant la gestion des embâcles, le SMABVD intervient lorsque l'accumulation de bois menace une infrastructure, un bâtiment, un ouvrage, la stabilité des berges mais aussi lorsque les risques de crues sont importants sur le site ou à proximité. De plus, les amas de branches et de branchages seront évacués si la libre circulation des poissons est limitée.

Les embâcles ne présentant pas d'enjeux humains particuliers ne seront pas retirés ou pourront être fixés dans le lit afin de dissiper l'énergie du cours d'eau et de créer des habitats aquatiques.

Quant à l'entretien de la ripisylve et l'entretien du lit mineur, la méthode de gestion est sélective.

• Milieux Naturels – Entretien différencié des espaces

La CABCS via un marché à bons de commande entretient ces espaces verts et naturels de façon raisonnée... (sans produits phytosanitaire, avec des fauches tardives, actions contre les espèces invasives indésirables...)

En 2020, le marché a été relancé avec 9 lots comprenant des spécificités techniques pour les 4 prochaines années.









La Petite Enfance :



L'année 2021 a fortement été impactée par le contexte sanitaire. Néanmoins de nombreux projets ont pu voir le jour comme la rénovation du multi accueil SAINT JACQUES et la fusion des REPAM (Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles) de BEAUNE suite à la baisse constante du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire.

Par conséquent 2 Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM) sont désormais présents sur le territoire et sont composés de 5 animatrices. Les REPAM sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, assistant(e)s maternel(le)s et professionnel(le)s de la garde à domicile.

Les REPAM ont également en charge des pré-inscriptions en Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE). En 2021, 377 dossiers ont ainsi été présentés en commission d'admission. Sur le territoire communautaire 5 Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) proposent 203 places (163 places en accueil collectif et 40 en accueil familial) pour des enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à la scolarisation. L'accueil peut être envisagé jusqu'à l'âge de 5 ans révolu si l'enfant est porteur de handicap ou atteint de maladie chronique. Les différents sites offrent une diversité et une complémentarité de services : accueil collectif ou familial, accueil régulier ou occasionnel (voire ponctuel), accueil d'urgence dans tous les établissements, et une amplitude horaire large.

En 2021, 30 027 repas et 29 043 goûters ont été servis au sein des EAJE.

Les contrats d'apprentissage sont également présents dans le secteur de la Petite Enfance. En effet en 2021, trois contrats d'apprentissage CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance) et deux contrats d'apprentissage Auxiliaire de Puériculture ont vu le jour.

Projets :

Rencontres intergénérationnelles :

Un partenariat entre le Service Petite Enfance et l'établissement « Les Primevères » (établissement pour personnes âgées autonomes) est mis en place depuis quelques années et continue de prendre de l'ampleur. A travers différents projets et ateliers à thématiques (créatifs, lectures, chant, activités manuelles, etc.), les enfants des REPAM et les personnes âgées partagent des moments conviviaux. Ces moments de rencontre qui apportent une grande cohésion sociale sont très appréciés des enfants et des personnes âgées. Les assistantes maternelles du territoire peuvent s'inscrire avec les enfants dont elles ont la charge afin de profiter de ces moments de partage.

L'Enfance :

Périscolaire et Extrascolaire

Nombre de sites et fréquentation :

- Les structures Enfance du territoire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud sont habilitées par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Direction des services départementaux de l'Education Nationale). Sur le territoire, nous comptons :

- **34** structures de restauration périscolaires
- **33** accueils périscolaires (matin et soir), avec une amplitude d'ouverture au public entre 7h30 et 18h30
- **12** accueils extrascolaires différents durant les vacances et selon les périodes de l'année
- **9** accueils extrascolaires ouverts les mercredis en journée entière de janvier à décembre

- En 2021, 2 685 dossiers d'inscriptions ont été déposés pour les prestations périscolaires et 275 200 repas ont été commandés et livrés.

Ressources Humaines :

La formation des agents ENFANCE est à mettre en avant. Afin de professionnaliser les encadrants, la collectivité a fait le choix d'inscrire des animateurs dans les formations suivantes :

- **22** agents ont suivi une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs)
- **2** agents ont suivi une formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs de mineurs)
- **2** ont suivi une formation BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- **24** agents ont été formés aux gestes de premiers secours avec le PSC1.

La collectivité souhaite également développer les contrats d'apprentissage. En effet, en 2021, deux contrats d'apprentissage CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance) et un contrat d'apprentissage BPJEPS LTP (Loisirs tous publics) ont intégré les équipes.



Les actions au bénéfice de la cohésion sociale

Une politique de déprécarisation est également en cours au niveau de la collectivité ce qui a permis en 2021 la pérennisation d'une vingtaine de contrats ainsi qu'une augmentation du temps de travail de 20 agents.

En septembre 2021, une démarche de réorganisation a été lancée avec 3 objectifs :

- faciliter l'accès aux prestations offertes aux familles en réduisant, voire supprimant si cela est possible, les listes d'attente dans les structures,
- en lien avec les Maires, optimiser le nombre de structures, notamment périscolaires, et définir les meilleures implantations géographiques,
- améliorer les modalités et les conditions de travail des agents (conditions matérielles, réduction des déplacements aux strictes nécessités de service, définition de fiches de postes précises, suivi RH...).

Projets :

Été 2021 :

Le contexte sanitaire a contraint à adapter les prestations pour respecter les protocoles sanitaires et apporter aux enfants une « bouffée d'air ».

Par conséquent, chaque structure extrascolaire ouverte a pu profiter d'une journée délocalisée sur le site d'EVELLE axée sur des activités physiques avec une finalité ludique et récréative.

Les équipes pédagogiques encadrantes avaient le choix entre 3 modules :

- Coopératif : olympiades, capture du drapeau, création de totems, etc.
- Exploration : chasse aux trésors, rallye photos, jeux d'orientation, création d'outils d'observation, etc.
- Nature : Land'Art, création d'herbier, randonnée, parcours nature, etc.

Près de 1 000 enfants ont participé à cette journée qui leur a permis de découvrir la nature, les différents arbres et plantes qui arborent le parc, le patrimoine d'EVELLE avec son architecture, ses falaises, mais aussi développer leurs sens de l'orientation, l'habileté motrice, la capacité à vivre en collectivité et s'entraider.



Intervention sports :

Les enfants présents en extrascolaire et sur les mercredis ont également bénéficié d'interventions « Initiation Sport ».

A tour de rôle, un intervenant diplômé a proposé sur les différents sites ouverts des activités sportives en lien avec le thème et les objectifs du centre (course d'orientation, rallye photo, expression corporelle, tir à l'arc, jeux d'adresse, jeux de précision, jeux de ballons, jeux de raquettes, etc).

Pour favoriser ces pratiques, du matériel sportif a été acheté afin d'équiper l'ensemble des sites péri et extrascolaires.



Le Conservatoire :

Etablissement d'enseignement artistique spécialisé.

Spécialités enseignées : musique et danse



Un des **5** établissements de la Côte d'Or classé par le Ministère de la Culture.

Etablissement inscrit dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques du département de la Côte d'or.

Chiffres Clefs :

25

Enseignants

titulaires des diplômes pédagogiques
(Certificat d'aptitude ou diplôme d'Etat)

490

élèves

90

danseurs classiques et contemporains

400

musiciens

94%

viennent de la Communauté d'Agglomération (2/3 de la ville de Beaune et 1/3 des autres communes)

6%

hors Communauté d'Agglomération

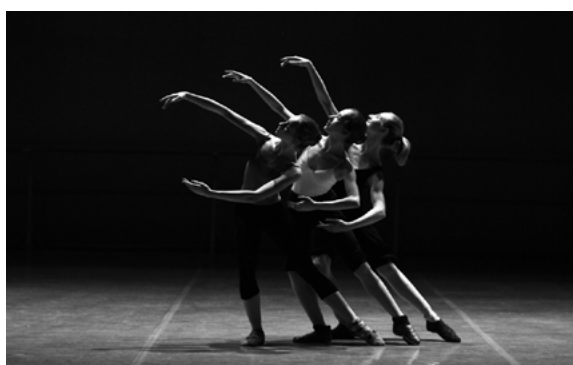
290

heures

de cours assurées dont une partie en visio en raison de la crise sanitaire

1

large palette d'esthétique (danse classique et contemporaine musiques classiques/ musiques actuelles/ chœur pop)



Les publics

Actions pédagogiques internes :

- *cursus d'apprentissage/de l'atelier découverte au 3ème cycle
- *le public empêché (enfants handicapés)
- *un cursus spécifique pour les enfants atteints de troubles DYS
- *pratiques artistiques (big-band, chorales, chœur POP, groupe pop-rock, orchestre d'harmonie, ensemble vocal, ensembles instrumentaux)

Actions pédagogiques externes:

- *la sensibilisation auprès des publics scolaires (intervention ponctuelle)
- *un partenariat régulier avec le collège Saint Cœur à Beaune pour une sensibilisation

Actions culturelles (régularité moindre cette année en raison de la crise) :

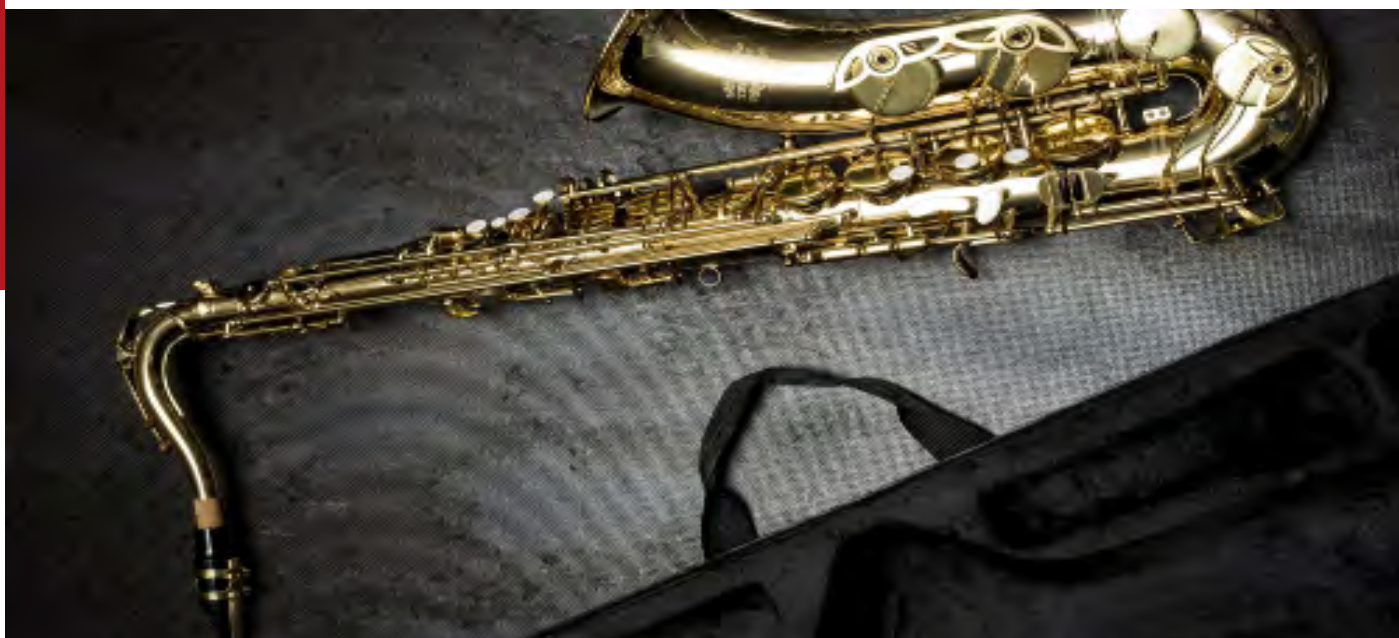
- *artistes professionnels invités (concert et master class)
- *les auditions-concert d'élèves

Les partenariats :

- *structures culturelles (théâtre municipal, Ateliers cinéma, Festival Solidarités)
- *école de musique de Meursault et Ecole de musique de Chagny
- *municipalités de la Communauté d'Agglomération
- *école privée de musique AMA

Dynamique actuelle :

- *poursuite du développement du département pédagogique Musiques actuelles amplifiées
- *renforcement de la pratique de jazz
- *valorisation des méthodologies pédagogiques exploitées lors des confinements
- *perspective des nouvelles procédures de labélisation par l'Etat



L'Ecole des Beaux-Arts :



La classe préparatoire

Chiffres Clefs :

26 élèves	183 candidats	96 à la 1ère session
		87 à la 2ème session

183 candidats se sont inscrits au concours (96 sur la session de recrutement anticipée du mois de mai 2021 et 87 sur la session de recrutement principale du mois de juin 2021).

Avec la crise sanitaire, l'équipe pédagogique a souhaité garder la même organisation que l'année passée et maintenir son concours à distance.

26 élèves ont intégré la classe préparatoire en septembre 2021.

L'allègement du protocole sanitaire en début d'année scolaire a permis de maintenir le voyage pédagogique et d'intégration à Paris du 14 au 17 septembre 2021. Cependant, les restrictions du début d'année 2022 n'ont pas permis le maintien du forum des anciens élèves prévu le 12 février 2022.

Les journées « portes ouvertes » ont pu se tenir en présentiel du 14 au 18 février 2022 grâce à la mise en place d'un formulaire d'inscription qui a permis de limiter le brassage du public. Durant ces journées, les élèves de l'école se sont chargés d'accueillir les étudiants intéressés par la formation proposée à l'école des beaux-arts de Beaune en vue d'une inscription aux entretiens de recrutement.

Pour les familles ne pouvant pas visiter l'établissement pendant cette semaine, l'école a organisé une visioconférence pour répondre aux interrogations et a remis en ligne, sur le site internet de l'école, la vidéo de présentation de la classe préparatoire et son enseignement.

Au cours de l'année, plusieurs workshops ont été programmés dans différents domaines de la création artistique.

- Cours de pratiques amateurs

Chiffres Clefs :

121 enfants

de 5 à 17 ans -répartis dans 13 ateliers différents sur 3 sites :
BEAUNE – CHAGNY – Annexe Lorraine.

88 adultes

inscrits dans les 9 ateliers de l'école

16 stages

12 stages enfants et 4 stages adultes portant sur les arts plastiques, la terre-céramique, le volume, multimédia, photographie, gravure, dessin, sérigraphie.

Cette année, le thème fédérateur des ateliers, enfants-Ados-Adultes est « nature humaine ». L'exposition de fin d'année s'est déroulée du 1er au 24 juin 2022, Salle Tourlière de la Porte Marie de Bourgogne.

Total des inscriptions sur PA :

	Nombre d'inscrits
Ateliers adultes	88
Ateliers enfants	121
Stages enfants	119
Stages adultes	26
Atelier multimédia	57
Total d'inscrits	411

Atelier de création multimédia

Entre octobre 2021 et juillet 2022 Anne-Sophie ROPIOT a encadré 11 ateliers sur les communes de Chagny, Chaudenay, Chorey-Les-Beaune, Corberon, Corpeau, Merceuil, Meursanges, Savigny-les-Beaune, Pernand-Vergelesses, Nolay et Vignoles.



Les Équipements Sportifs

Particularités 2021 :

- Impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement et la fréquentation des installations sportives. 6 mois de fermeture sur 11 mois d'exploitation.

Travaux engagés :

- Remplacement des dalles de terrasse au centre sportif Hubert Rougeot - St Nicolas.
- Finalisation de la vidéoprotection à M.Bon / J. Desangle et Meursault.
- Travaux AD'AP.
- Remplacement du sol sportif de la salle omnisports à Meursault.
- Réfection des carrelages et des peintures dans le hall d'entrée et l'espace cafétéria au centre sportif de Meursault.

Perspective 2021...2022

- Remise en état de la fosse de gymnastique au complexe J. Desangle.
- Finalisation de la vidéoprotection au FORUM
- Modification des zones handball, salle omnisports M. Bon
- Traçages des terrains de handball sur les plateaux extérieurs à M. Bon.
- Remplacement du chronomètre sportif au complexe M.Bon
- Remplacement du chronomètre sportif au complexe J.Desangle
- Acquisition d'une table de marque à J.Desangle
- Acquisition d'une table de marque au FORUM
- Rénovation du terrain de football annexe de Meursault
- Réalisation du stade d'athlétisme à Beaune



31 000h

de présences de sportifs en 2021 sur les équipements communautaires, dû à la crise sanitaire.



Un public large et varié : les établissements scolaires, les associations sportives locales, les collectivités...

90

% des membres des associations sportives, résidentes des équipements sportifs de l'Agglomération, sont issus des 53 communes du territoire.

4

équipements. Actuellement, la Communauté d'Agglomération assure la gestion de 4 équipements (3 sont situés à Beaune et 1 à Meursault). (Par ailleurs, l'Agglomération est aussi représentée dans la gestion du COSEC de CHAGNY (71) mais celui-ci demeure bien de propriété communale.)

87

conventions gérées par la direction pour l'utilisation des structures par les Etablissements scolaires et les Associations du territoire.

15

le nombre d'agents de la Direction des sports CABCS dont 5 sont mutualisés avec la ville-centre.





Contact



Accueil du public :
Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30
et de 14h00 à 18h00.



Maison de l'Intercommunalité
14, rue Philippe TRINQUET
BP 40288
21208 BEAUNE CEDEX



03 80 24 56 80



dgs@beaunecoteetsud.com



Beaune Côte et Sud

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com



Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud
14 rue Philippe Trinquet - BP 40288 - 21208 Beaune Cedex
www.beaunecoteetsud.com